

3-4-1 Les frais de séjours, d'hébergement et d'inhumation

Les frais de séjours, d'hébergement et d'inhumation constituent le premier poste de dépense parmi les aides sociales aux handicapés (74 %, 82 M€ en 2009). Le nombre de bénéficiaires fin 2009 s'établissait à 1 811 personnes. Selon le département, « *l'évolution du nombre d'adultes handicapés suivis par des services d'aide et accompagnement à la vie sociale (SAVS) et des services d'accompagnement médico-sociaux (SAMSAH) est de +43 % (830 en 2009 contre 580 en 2008)* ».

Pour 2010, le conseil général a inscrit un crédit de 79 M€ destiné au financement des frais de séjours et d'hébergement, soit + 6,5 % par rapport à 2009. Cette augmentation est expliquée par l'ouverture de cinq nouveaux établissements médico-sociaux.

Soulignant sa volonté « *d'accompagner les personnes préférentiellement à leur domicile* », le département a réalisé une prospective des dépenses d'hébergement liées au handicap jusqu'en 2014, qui fait apparaître une progression de 3 % par an, à partir de 2011 (ouverture de deux SAMSAH en 2011, un par an ensuite).

3-4-2 Les aides à la personne (ACTP et PCH)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) est progressivement remplacée par la prestation de compensation du handicap (PCH)⁽¹⁰⁾. Les bénéficiaires antérieurs de l'ACTP peuvent opter pour le maintien de l'ACTP ou pour la PCH.

Au total, les deux allocations cumulées enregistrent, sur la période 2006-2008, une augmentation de 62 %. Cette forte progression s'explique par l'élargissement du périmètre de la PCH par rapport à celui de l'ACTP (cf. tableau n° 26 en annexe).

Alors que la croissance a été supérieure à 20 % au cours des deux derniers exercices (20,5 % en 2008 et 23 % en 2009), le niveau des crédits inscrits au budget primitif 2010, pour l'ACTP et la PCH cumulées, n'est supérieur que de 12 % au réalisé de 2009.

De surcroît, près de 1 000 dossiers actuellement en attente « *seront à financer pour partie en 2010 avec un impact fort de la rétroactivité du droit de l'allocataire* » et le stock s'alimente de plus de 100 nouvelles demandes mensuelles. Les inscriptions budgétaires 2010 risquant de se révéler insuffisantes, la collectivité indique vouloir procéder aux ajustements nécessaires lors du vote de sa décision modificative n° 2, ce qui se traduirait par une progression de 12 % des crédits affectés à la PCH par rapport au réalisé de l'exercice précédent ; elle ajusterait également les crédits nécessaires à la couverture de l'ACTP.

Le département prévoit, en revanche, une très forte augmentation de la PCH à partir de 2011, de 27 M€ contre 17 M€ en 2010.

⁽¹⁰⁾ Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Projection de l'évolution des dépenses au titre de la PCH

(en milliers d'euros)

Libellés	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PCH	13 101	17 285	26 981	30 546	34 112	37 678
<i>Evolution n+1/n</i>		31,93%	56,09%	13,22%	11,67%	10,45%
Montant moyen PCH	1 124	1 230	1 640	1 620	1 605	1 593

Source : données transmises par le conseil général de la Seine-et-Marne

3-5 L'aide sociale aux personnes âgées

En 2009, avec 81 M€, l'aide sociale aux personnes âgées a représenté 9 % des dépenses de gestion des services, répartis pour l'essentiel entre les aides à la personne (45 M€) et les frais de séjour et d'hébergement (33,5 M€) (cf. tableau n° 27 en annexe).

Après une hausse significative entre 2006 et 2007 (+9 %), les dépenses brutes au titre de cette aide ont connu une évolution plus mesurée en 2008 (+3 %) et une stagnation en 2009. Une progression de 9 % également est inscrite au budget primitif 2010.

Ces évolutions concernent, pour l'essentiel, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), laquelle a augmenté de 27 % entre 2006 et 2009 avec une hausse prévue pour 2010 de 13 %.

Le coût de l'APA, en 2008, s'élevait à 120 € par habitant, contre une moyenne nationale de la strate de 200 € par habitant, celui de l'hébergement s'élevait à 149 € par habitant (moyenne nationale : 158 € par habitant).

Fin 2009, le nombre de places d'hébergements de personnes âgées était de 1 408. « *Le schéma gérontologique prévoit pour la période 2006 -2011 la couverture du territoire par sept à 10 centres locaux d'information et de coordination (CLIC) (75 K€ par CLIC) et la création de 183 places d'ici 2014 pour l'hébergement des Personnes Agées sur le territoire seine-et-marnais. L'hypothèse retenue est une croissance de 2 % par an des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement PA* ».

Le nombre de bénéficiaires de l'APA en Seine-et-Marne a augmenté de 8 % entre 2009 et 2008, essentiellement du fait de personnes vivant à leur domicile. L'évolution de la dépense (+ 4 % entre 2008 et 2009) n'est pas directement corrélée à celle du nombre de bénéficiaires. Elle est fonction du degré de dépendance, formalisé en groupes iso-ressource (GIR) classés de un à quatre par dépendance décroissante qui connaissent des évolutions différenciées.

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'APA entre décembre 2008 et décembre 2009

Nombre de bénéficiaires	APA domicile		APA établissements		APA TOTAL	
	déc-08	déc-09	déc-08	déc-09	déc-08	déc-09
GIR 1	167	191	854	806	1 021	997
GIR 2	1 463	1 536	1 893	1 939	3 356	3 475
GIR 3	1 414	1 597	738	746	2 152	2 343
GIR 4	2 582	2 997	980	1 045	3 562	4 042
Total	5 626	6 321	4 465	4 536	10 091	10 857
Ecart en effectifs	695		71		766	

Données transmises par le conseil général de la Seine-et-Marne

Le département a procédé à une estimation de l'évolution des crédits nécessaires au financement de l'APA pour les années à venir (cf. tableau n° 28 en annexe). Il est à noter toutefois que l'estimation de 54 M€ pour l'exercice 2010 semble devoir d'ores et déjà être modifiée et ramenée à 51 M€ ; le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile ne progresse, en effet, que de 5 % en 2010 et celui de l'APA en établissement demeure pratiquement stable.

Conclusion

Le coût des dépenses d'aide sociale, qui pèsent pour 56 % sur le budget de fonctionnement du département de la Seine-et-Marne et représentent, en 2009, 482 M€, a été en constante augmentation de 2006 à 2009. La progression s'est montrée particulièrement dynamique en début de période, modérée ensuite et de nouveau en accélération à compter de 2009.

Dans la perspective d'un environnement financier moins favorable, la collectivité a exploré, dès l'année 2008, des pistes de réflexion et de mise en place de mesures destinées à atténuer la hausse pressentie des dépenses d'aide sociale, dont l'année 2009 a confirmé la tendance. Tous les secteurs (famille et enfance, handicapés, personnes âgées, insertion) sont concernés par l'instauration de dispositifs nouveaux destinés à générer des économies.

L'ensemble de ces mesures ne devrait, toutefois, pas suffire à enrayer la hausse des dépenses d'aide sociale pour les années à venir, et les crédits inscrits au budget primitif 2010, quoiqu'en augmentation de 4 % par rapport aux réalisations 2009, risquent de se révéler insuffisants.

4 - LES MESURES PRISES FACE A L'EVOLUTION DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

4-1 Le coût des compétences transférées et leur évolution

4-1-1 Les dépenses d'allocation à l'insertion

Elles sont égales au total des allocations versées (selon les règles nationales d'attribution du RMI/RSA), diminué des recettes d'allocation perçues par le département, essentiellement les remboursements d'indus. Toutefois, l'ordonnateur remet en cause la prise en compte des recettes sur indus (6 M€ pour la période), en considérant que les titres émis ne valent pas recouvrement effectif.

Or, si l'instruction a mis en évidence un niveau non négligeable de restes à recouvrer au titre du RMI/RMA et en forte progression depuis 2007 (+56 % entre 2007 et 2009), elle n'a, en revanche, pas permis de constater que ceux-ci connaissent des difficultés notables de recouvrement. Les restes à recouvrer arrêtés fin 2008, toutes catégories confondues (redevables, locataires, acquéreurs et débiteurs), ne présentent pas un niveau de créances anciennes inquiétant. Quant aux admissions en non-valeur pour indus RMI/RMA, elles représentent moins de 2 % du total sur la période 2007-2009.

Evolution des restes à recouvrer sur indus RMI/RMA

(en milliers d'euros)

Années	2007	2008	2009
Restes à recouvrer sur indus RMI/RMA	3 805	5 122	5 929
Admissions en non-valeur RMI/RMA/RSA	0	98	33

Sources : comptes administratifs et comptes de gestion

Les compensations financières de l'Etat sont constituées exclusivement de la TIPP perçue et du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)⁽¹¹⁾.

Evaluation du différentiel entre la charge transférée du RMI et les compensations financières pour le département de la Seine-et-Marne

En milliers d'euros	2006	2007	2008	2009	Cumul 2006 2009
I - Allocations RMI/RSA (c/6515 & C/6517)	66 205	68 936	68 598	82 786	286 525
Recettes allocation insertion (C/7531)	1 222	1 485	1 817	1 600	6 124
II - Dépenses nettes RMI-RSA	64 983	67 451	66 781	81 186	280 401
III - TIPP (c/ 7352) hors TIPP complémentaire	46 697	46 655	46 697	53 020	193 069
IV – FMDI (74783)	5807	6 167	7 031	7 466	26 471
Non-compensations hors indus (I-III-IV)	13 701	16 114	14 870	22 300	66 985
Non-compensations nette des indus à rembourser (II-III-IV)	12 479	14 629	13 053	20 700	60 861

Source : comptes administratifs

Au total, sur la période 2006-2009, le différentiel entre les allocations versées et les compensations reçues est compris, selon que l'on tienne ou non compte des indus à rembourser, dans une fourchette de 61 à 67 M€ (en moyenne annuelle, 15,2 à 16,7 M€), soit 21 à 23 % du montant total des allocations RMI.

4-1-2 APA et PCH

Depuis le 1er janvier 2006, le financement de l'APA est assuré par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Il en va de même du financement du surcoût lié au remplacement de l'ACTP par la PCH. Il convient donc d'apprécier globalement la compensation financière pour ces deux mesures.

Le surcoût de la PCH (mise en place en 2006) est estimé en prenant en compte les économies réalisées dans le cadre du déclin de l'ACTP⁽¹²⁾. Sur cette base, les dotations reçues de l'Etat en compensation des dépenses de PCH ont été supérieures à la charge supportée par le département, pour un montant cumulé de 21 M€ sur la période 2006-2009. Toutefois, en 2010, cette tendance devrait s'inverser avec un coût non compensé d'un peu plus de 3 M€.

(11) Article L. 3334-16-2 du code général des collectivités territoriales : « Il est institué un fonds de mobilisation départementale pour l'insertion sous la forme d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat et dont bénéficient les départements. Il est doté, en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 de 500 millions d'euros par an ».

(12) Soit : ACTP année n – ACTP 2006 + PCH année n

En revanche, de 2006 à 2009, les dépenses au titre de l'APA se sont soldées par une charge non compensée de 124 M€ (40 M€ prévus pour l'année 2010).

Le surcoût net pour le département de la Seine-et-Marne de la PCH et de l'APA, pour la seule période 2006-2009, s'élèverait ainsi à 103 M€. Il est estimé à 43 M€ pour 2010 (cf. tableau n° 29 en annexe).

Globalement, sur les trois principales dépenses d'aide sociale, le montant des charges non compensées par des recettes transférées de l'Etat s'élève à une somme comprise entre 164 et 170 M€, soit un différentiel annuel de 41 à 43 M€. Le taux de couverture des dépenses d'aide sociale par des ressources transférées⁽¹³⁾ varie entre 59 % (2009) et 69 % (2006) autour d'une valeur moyenne de 64 %.

Toutefois, cette analyse ne prend pas en compte les charges, pour les départements, issues de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, qui ne seront compensées qu'à partir de l'exercice 2010 (Fonds national de financement de la protection de l'enfance ; décret n° 2010-497 du 17 mai 2010).

4-2 Les mesures budgétaires et de gestion prises en 2009

4-2-1 Le budget primitif 2009

Le budget primitif 2009 a été préparé dans un contexte marqué par la chute des ressources provenant des droits de mutation (DMTO). Alors qu'était encore attendue, lors du vote du BP 2008, « *une augmentation sensible, supérieure à 10 % par rapport au BP 2007* », fondée sur l'attractivité du département⁽¹⁴⁾, les tendances observées faisaient craindre, dès le débat d'orientation budgétaire de janvier 2009, une baisse du produit 2008 de « *9,2 M€ par rapport au produit 2007 qui était de 182,8 M€ (soit -5 %)* ».

De surcroît, le président du conseil général estimait à plus de 75 M€ les crédits manquants pour la couverture de l'intégralité des charges issues des transferts de compétences.

Toutefois, lors du débat d'orientation pour 2009, l'exécutif a affirmé sa volonté de ne pas affecter les services à la population, ni la capacité d'investissement du département⁽¹⁵⁾. Dans ce contexte tendu, il prévoyait de dégager une épargne brute en augmentation de 36 M€ (95 M€ contre 59 au BP 2008).

(13) Il correspond au rapport : ensemble des recettes de compensation/ensemble des charges transférées (dépenses brutes pour l'allocation RM/RSA).

(14) Débat d'orientation budgétaire – séance du 25 janvier 2008.

(15) Débat d'orientation budgétaire – séance du 30 janvier 2009.

Evolution des crédits de paiement inscrits aux budgets primitifs 2008, 2009 et 2010
Sections de fonctionnement et d'investissement

	2008	2009		2010	
	K€	K€	Variation	K€	Variation
Section de fonctionnement					
Action sociale	407 055	425 402	4,5 %	446 307	4,9 %
Moyens des services	176 404	195 908	11,1 %	200 210	2,2 %
Transports	38 178	42 184	10,5 %	41 417	-1,8 %
Formation -enseignement	32 225	32 030	-0,6 %	31 482	-1,7 %
Action économique	18 717	19 443	3,9 %	17 098	-12,1 %
Voirie	11 230	11 170	-0,5 %	8 148	-27,1 %
Total crédit paiement fonctionnement	856 460	919 938	7,4 %	931 548	1,3 %
Section d'investissement					
Formation-enseignement	64 411	61 906	-3,9 %	75 410	21,8 %
Voirie	84 562	77 043	-8,9 %	54 242	-29,6 %
Aménagement et développement des communes	26 644	20 622	-22,6 %	16 112	-21,9 %
Moyens des services	16 307	15 716	-3,6 %	12 623	-19,7 %
Eau environnement	18 831	17 432	-7,4 %	10 975	-37,0 %
Total crédit paiement investissement	301 678	290 618	-3,7 %	272 482	-6,2 %

Source : budgets primitifs

Conformément à ces orientations, le budget primitif pour 2009 a prévu 160 M€ au titre des recettes attendues des DMTO, contre 170 M€ au BP 2008 et une augmentation du produit de la fiscalité directe, par une hausse de 8,9 % des taux de la taxe d'habitation et du foncier non bâti, et un recours à la majoration spéciale de la taxe professionnelle de 0,42 %.

Les crédits de fonctionnement, ouverts à hauteur de 915 M€, augmentaient de 7,4 %, soit moins que la hausse constatée en 2008 (+9,2 %). Les dépenses de personnel, à elles seules, pesaient pour 45 % dans cette évolution, du fait des transferts de compétences.

Les crédits de paiement prévus pour l'équipement n'étaient qu'en légère baisse : 231,5 M€ hors dette, contre 247 M€ au BP 2008 (et 233,5 M€ en prévision d'exécution 2008). Ce niveau restait très nettement supérieur à la moyenne de référence (189 M€), compte tenu des engagements pris dans le cadre du plan de relance par le FCTVA.

En revanche, les CP réservés aux aménagements et au développement des communes diminuaient de près de 23 %, autant par volonté du département de contenir ses engagements auprès des communes, que du fait d'une moindre sollicitation de celles-ci en période postélectorale.

Le besoin budgétaire d'emprunt était dès lors ramené à 120 M€ (192 M€ au BP 2008).

En réalité, « l'effet de ciseau » lié à la contraction des droits de mutation et à la hausse des dépenses d'action sociale s'est révélé plus grave que prévu : deux décisions modificatives sont alors intervenues pour tenter d'en limiter les conséquences.

4-2-2 La décision modificative n° 1 (26 juin 2009)

Le budget primitif 2009 reposait sur une évaluation encore optimiste des droits de mutation. Sur les cinq premiers mois de 2009, le produit constaté n'a été que de 41 M€, contre 70 M€ en 2008. La révision à la baisse de 30 M€ des recettes correspondantes entraînait une diminution de l'épargne, compensée par une augmentation du recours à l'emprunt en section d'investissement.

Parallèlement, la montée en puissance du RMI, et l'instauration du RSA à compter de juillet 2009, ont rendu nécessaire un ajustement de crédits à la hausse, de 11 M€.

Les subventions non encore attribuées ont été revues à la baisse. La gestion du personnel a fait l'objet de mesures de suivi pour contenir l'évolution de la masse salariale et certaines dépenses opérationnelles (entretien routier notamment) ont été réduites. Le lancement d'opérations d'investissement a été décalé pour réduire le besoin de l'exercice en crédits de paiement, tout en respectant la convention du plan de relance par le FCTVA.

Enfin, la diminution des taux d'intérêt et le recours à des procédures de financement peu coûteuses comme les billets de trésorerie, ont permis une réduction des frais financiers de 8 M€ (-22 %).

4-2-3 La décision modificative n° 2 (20 novembre 2009)

La chute, des droits de mutation s'étant poursuivie, les recettes définitives inscrites en DM2 ont diminué de 15 M€ en fonctionnement et de 1,4 M€ en investissement. Le département a donc réduit ses dépenses de fonctionnement de 21 M€, ses dépenses d'investissement hors dette de 19 M€ et l'annuité de sa dette en capital de 3,3 M€ (hors mouvements s'équilibrant en dépenses et en recettes).

La diminution des dépenses, plus importante que celle des recettes, permettait d'améliorer le niveau d'épargne disponible (+9 M€) et de réduire le recours à l'emprunt de 26 M€.

Le département a, en outre, réévalué ses prévisions d'investissement (actualisation des coûts et vérification du périmètre des opérations). Ainsi, la DM2 2009 a inscrit une réduction globale des autorisations de programme de 22 M€ (près de 4 %, sur un montant restant à réaliser de 562 M€).

De ce fait, la consommation des crédits de paiement diminuait fortement, passant de 234 M€ en 2008 (niveau, il est vrai, sans précédent) à 205 M€ en 2009 (-12 %).

La chambre relève, malgré les mesures prises en DM2, la forte dégradation de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

4-3 Les mesures de gestion mises en œuvre en 2009

En 2009, face aux premières difficultés, le département a procédé par coupes dans les dépenses budgétaires « non obligatoires » et pris les premières mesures visant à contenir les dépenses de personnel.

4-3-1 Fonctionnement général

L'analyse budgétaire par fonction fait apparaître, au compte administratif 2009, une diminution des subventions versées dans deux secteurs : jeunesse, sport, culture ; développement économique. Les économies ont concerné, notamment, le festival d'art, transformé en biennale et les organismes chargés du développement économique ou du tourisme.

De même, les subventions aux associations de droit privé ont baissé de 5 %, et l'excédent de trésorerie du comité des œuvres sociales a été repris.

Dans le domaine du fonctionnement des services, la restitution systématique des crédits non consommés a été instaurée et il a été recouru à la diminution du « train de vie matériel » des services.

Le parc automobile a fait l'objet de mesures de rationalisation, susceptibles d'effets à moyen terme (centralisation de l'entretien, redéploiement des véhicules, redéfinition de la politique d'attribution).

Les subventions obligatoires ont également été revues. Ainsi, les dotations de fonctionnement des collèges ont tenu compte « *après dialogue avec les chefs d'établissements concernés* » des fonds de réserve disponibles.

4-3-2 Les dépenses de personnel

Le département a décidé de réaliser, chaque mois, un gel du remplacement de six postes, pour une durée de six mois sur les 12 à 15 postes en moyenne vacants mensuellement.

De même, les remplacements pour petite maladie ne sont plus effectués de manière systématique, le recrutement d'emplois saisonniers est réduit (120 prévus en 2009, 100 embauchés, 80 seulement au budget 2010), les recrutements de contractuels pour compenser les temps partiels sont supprimés et le coût des formations est contenu par recours aux formations gratuites externes ou à la formation interne.

Une pression budgétaire est maintenue sur les services. Le ratio de personnel, inférieur à la moyenne des départements, ne sera pas relevé en 2010.

La collectivité a eu recours, pour l'organisation des remplacements, à des « brigades de remplacement » ou des « brigades d'appui ». La masse salariale est pilotée mensuellement et son évolution suivie et anticipée. Enfin, un poste de conseiller en organisation a été mis en place en septembre 2009.

4-3-3 Les dépenses sociales

La chambre note qu'en matière d'accueil de la petite enfance, le recours aux assistantes maternelles aurait été accru, accompagné de la demande de passage de deux à trois enfants gardés par assistante, même si cette évolution ait été engagée préalablement à l'apparition des premières manifestations de la crise économique.

Pour les établissements d'accueil de l'enfance, un objectif annuel d'évolution des dépenses a été fixé, permettant la maîtrise du prix de journée.

En matière d'aide aux personnes handicapées, certaines, implantations de proximité des « maisons départementales de la solidarité », faiblement fréquentées, ont fait l'objet d'une fermeture, et une réflexion est en cours pour optimiser le fonctionnement de ces structures.

Selon le département, compte tenu de la contrainte économique, les crédits 2010 ont été ajustés au niveau de consommation de l'année 2009 pour la ligne allocations mensuelles ASE (AM), au bénéfice d'un plus grand nombre de bénéficiaires, le niveau de dépenses d'aides sociales générales 2010, en regard des crédits inscrits, ne justifiant pas de besoins de financements supplémentaires.

Le département s'est également engagé dans une démarche de rationalisation et de partenariat pour limiter ses charges (maîtrise des dépenses de protection de la jeunesse, recours au financement des départements d'origine en matière d'établissements d'accueil pour personnes âgées, contrôle plus rigoureux des dépenses d'insertion des allocataires RSA, avec évaluation systématique).

Même s'il s'agit souvent d'économies non renouvelables, le réexamen systématique des principaux secteurs concernés a permis, en outre, une meilleure connaissance de ses dépenses par le département.

4-3-4 L'investissement

En matière de travaux d'équipement, le département a ralenti ses prévisions d'engagement par la révision du programme prévisionnel d'investissement (PPI), le report de deux des constructions de collèges prévues pour 2009, l'étalement des crédits de paiement et une forte baisse des investissements routiers en 2010 (entretien des routes).

La chute des CP est particulièrement nette en 2009 dans trois secteurs budgétaires : les équipements départementaux, les subventions d'investissement et les travaux pour compte de tiers.

Il est cependant à craindre que ces mesures restent d'une efficacité limitée dans le temps, car les besoins en matière scolaire et d'équipement routier ne peuvent être ignorés durablement.

4-3-5 Les effets relativement limités du plan de relance par le FCTVA

Le plan de relance par le FCTVA institué par le gouvernement (loi de finances rectificative pour 2009) a prévu le versement en une seule fois aux départements, sur l'exercice 2009, des dotations du Fonds de compensation de la TVA concernant les dépenses éligibles de 2007 et de 2008, sous réserve d'un engagement, conventionné avec l'Etat, de « *progression de leurs dépenses réelles d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne de leurs dépenses réelles d'équipement de 2004, 2005, 2006 et 2007* ».

Le département de la Seine-et-Marne a signé la convention avec l'Etat, adoptée par son assemblée délibérante le 27 mars 2009, postérieurement au vote de son budget 2009. La convention arrête les dépenses prévisionnelles d'investissement ouvertes au budget primitif à prendre en compte à 229 638 304,24 €, montant supérieur à la moyenne annuelle constatée au cours des années 2004 à 2007, établie par la convention à 188 871 416 €.

Afin de tenir ces engagements, le département a mis en place un suivi hebdomadaire de ses dépenses d'équipement et a relancé, en fin d'année, les services dont le taux de réalisation était peu élevé. *In fine*, le département a justifié un total de dépenses éligibles de 203 236 405 €, supérieur au seuil conventionnel de référence (188 871 416 €).

Il correspond à 108 % du minimum requis (189 M€), ce qui ne s'avère guère supérieur au niveau moyen des investissements réalisés au cours des exercices précédents et ne représente que 82 % des prévisions reprises dans la convention. Ces différents éléments confirment l'analyse faite par la Cour des comptes⁽¹⁶⁾ sur le caractère incitatif relativement faible de ce plan de relance. Toutefois, le département fait valoir que, sans le plan de relance par le FCTVA, la collectivité aurait très certainement fortement réduit son niveau d'investissement.

En revanche, le remboursement anticipé de la TVA s'est traduit, pour le département, par une recette exceptionnelle de 21 M€, soit 21 % des recettes réelles d'investissement de la collectivité pour l'exercice budgétaire 2009.

Pour l'exercice 2010, le département a inscrit à son budget primitif un montant de 138 M€ de dépenses prévisionnelles d'équipement, soit une diminution de 8 % par rapport aux inscriptions budgétaires de l'exercice précédent et de 32 % par rapport au réalisé 2009.

La collectivité retrouve, ainsi, un régime normal fondé sur le remboursement d'une seule année de FCTVA, avec un décalage réduit à une année pour les dépenses prises en compte : pour les dépenses réalisées en 2009, la recette est estimée à 18 M€ (BP 2010).

4-4 La réforme de la taxe professionnelle

En 2009, le produit de la taxe professionnelle en Seine-et-Marne s'est élevé à 192 M€. Il a représenté près de 20 % du total des produits de gestion du département et a constitué la première source de recettes fiscales de la collectivité, avec un produit net d'environ 50 % supérieur à celui des DMTO.

De 2006 à 2009, le produit de la taxe professionnelle, en croissance de 40 %, a bénéficié d'un fort dynamisme de ses bases (plus de 15 %) qui a permis au département d'appliquer des taux d'imposition toujours inférieurs aux moyennes nationales et de compenser les pertes de recettes liées à la chute des droits de mutation. Ainsi, au cours de l'exercice 2009, une hausse de 1,03 % du taux d'imposition, appliquée à une croissance de 9,5 % des bases fiscales, a généré une augmentation de plus de 26 % du produit de la TP, dont la part relative dans le total des produits de fiscalité directe (41 %) a rejoint la moyenne nationale.

(16) Pages 46 et 47 du rapport sur la situation et les perspectives de finances publiques pour l'année 2009 – Cour des comptes.

La loi de finances pour 2010 a remplacé la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les estimations, réalisées par les services du département, de l'évolution de l'assiette du nouvel impôt, sont fondées sur les hypothèses suivantes : croissance de la valeur ajoutée en région Ile-de-France égale à la moyenne nationale et progression moyenne des effectifs salariés supérieure en Seine-et-Marne à celle de la France entière et de l'Ile-de-France. La hausse de la valeur ajoutée serait ainsi de 3 % par an. Cette estimation de l'assiette de la CVAE en Seine-et-Marne se situe en deçà de celle de la mission Durieux-Subremon (+3,9 % l'an au plan national), ainsi que de la croissance moyenne annuelle des bases de la TP (3,73 %) observée dans le département entre 2006 et 2009.

En partant d'une hypothèse basse, le produit de la CVAE estimé par le département est de près d'un tiers inférieur à celui de la taxe professionnelle enregistré en 2009. Cependant, des hypothèses plus optimistes estiment, en 2014, le produit de la CVAE à 90 % environ des recettes de la TP de 2009.

Estimation du produit de la CVAE 2010-2014

€	2010	2011	2012	2013	2014
Estimation Durieux-Subremon	137 780 000	142 810 000	148 410 000	154 230 000	160 280 000
Hypothèse taux VA CG 77	3 %				
Estimation produit CG 77	132 290 171	136 258 876	140 346 642	144 557 042	148 893 753

Source : CG 77

Le département de la Seine-et-Marne se trouve ainsi dans l'incapacité de prévoir, de manière suffisamment précise, les ressources fiscales directes, aussi bien à court qu'à moyen terme, qui proviendront de la contribution économique territoriale. En outre, la collectivité risque très certainement d'être privée du dynamisme qu'apportait à ses recettes la taxe professionnelle. En période de difficultés financières, cette incertitude contribue à réduire ses marges de manœuvre fiscales.

4-5 Les mesures prises pour 2010

Pour cet exercice, le conseil général s'est fixé, à l'occasion du vote du budget primitif, les objectifs suivants :

- maintenir le niveau des services notamment dans les domaines prioritaires d'intervention (déplacements, solidarité sociale et territoriale, jeunesse, éducation, environnement) ;
- ne pas augmenter la taxe d'habitation et celle sur le foncier non bâti ;
- accepter une dégradation conjoncturelle de la capacité d'autofinancement nette.

Les recettes réelles de fonctionnement 2010 ont été prévues pour un milliard d'euros, contre 1,015 milliard d'euros au BP 2009, en baisse pour la première fois.

Le produit des droits de mutation a été estimé à 124 M€, contre 121 M€ environ en réalisé 2009. Néanmoins, les recettes réalisées des quatre premiers mois de l'année semblent indiquer une reprise des rentrées au titre des DMTO, dont le total, fin 2010, pourrait atteindre 141 M€ selon les services du département.

La collectivité souligne, par ailleurs, que la réforme de la fiscalité locale risque d'amputer son autonomie fiscale et de le priver du dynamisme de ses bases d'imposition, dont l'évolution avait été de + 9 % entre 2008 et 2009.

Les interventions les plus significatives ont été préservées. Ainsi, les crédits en faveur de l'enfance représentent environ 126 M€, la protection de l'enfance étant une mission obligatoire.

Le département a souhaité inscrire les collèges dans une démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les aides à la scolarité des collégiens sont toutes reconduites en 2010, la gratuité des transports scolaires maintenue.

Les crédits de paiement inscrits à la section de fonctionnement augmentent globalement de 1,3 %, ce qui traduit la volonté de la collectivité de contenir ses charges en ce domaine.

Par délibération du 29 janvier 2010, le conseil général a, par ailleurs, révisé l'ensemble de son dispositif d'aide au développement économique, notamment certains dispositifs, et n'a ouvert de nouveaux programmes qu'à budget constant.

L'action sociale progresse de 5 % et les crédits d'allocation à l'insertion de 9 % par rapport au compte administratif 2009. Le département ne disposait toutefois pas, à la fin février 2010, de données chiffrées relatives aux flux d'allocataires RMI-RSA entrants, comme souligné précédemment, notamment ceux arrivant en fin de droits au Pôle emploi. De même, les informations à sa disposition ne lui permettaient pas de prévoir avec certitude ses dépenses d'aide à l'enfance et d'aide à la personne.

La chambre relève le risque d'une sous-estimation des dépenses dans le domaine de l'action sociale qui se traduirait alors par la nécessité d'une réévaluation budgétaire à l'occasion de prochaines décisions modificatives.

En investissement, le département prévoit d'importants crédits de paiement pour son programme de construction et de réhabilitation des collèges (44 M€ sur un total de crédits d'investissement en faveur de l'enseignement de plus de 78 M€, soit 24 % des crédits d'investissement votés au BP 2010). Néanmoins, les crédits de paiement diminuent globalement de 6 %, avec une forte réduction des dépenses de voirie (-30 %, l'état du réseau départemental étant jugé globalement bon), ainsi que des enveloppes consacrées au financement des aménagements et au développement des communes (-22 %).

Les autorisations de programme d'investissement se situent, en 2010, avec 183 M€, dans la moyenne des montants votés de 2000 à 2009, mais sont en diminution par rapport au programme prévisionnel.

Au total, pour 2010, l'objectif est de dégager une épargne brute de 70 M€, afin de couvrir l'annuité de la dette en capital, contre 95 M€ au BP 2009. L'épargne nette sera donc proche de zéro. Toutefois, la chambre relève que, si le BP 2009 prévoyait 35 M€ au BP 2009, le réalisé de cet exercice n'a été que de 4 M€. Elle souligne que la sous-estimation des dépenses sociales risque d'aggraver la situation.

ANNEXES

- Tableau n° 1 : Subventions d'équipement transférables
- Tableau n° 2 : Valorisation des actifs au 31 décembre 2008
- Tableau n° 3 : Amortissement des subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé
- Tableau n° 4 : Produits de gestion
- Tableau n° 5 : Produit fiscal
- Tableau n° 6 : Bases des impôts directs
- Tableau n° 7 : Taux des impôts directs
- Tableau n° 8 : Décomposition du produit de la fiscalité directe
- Tableau n° 9 : Produits de la fiscalité indirecte
- Tableau n° 10 : Evolution des dotations, subventions et participations
- Tableau n° 11 : Charges de gestion
- Tableau n° 12 : Evolution des charges de personnel
- Tableau n° 13 : Contributions obligatoires
- Tableau n° 14 : Participations et subventions
- Tableau n° 15 : Formation de l'autofinancement du département de la Seine-et-Marne
- Tableau n° 16 : Taux de réalisation des prévisions de dépenses budgétaires de la section d'investissement
- Tableau n° 17 : Montant des autorisations de programme et crédits de paiement inscrits au PPI du département de la Seine-et-Marne
- Tableau n° 18 : Emplois réels d'investissement
- Tableau n° 19 : Financement des emplois réels d'investissement
- Tableau n° 20 : Profil d'extinction de la dette
- Tableau n° 21 : Emprunts structurés
- Tableau n° 22 : Evolution des aides sociales
- Tableau n° 23 : Répartition des aides sociales
- Tableau n° 24 : Répartition des aides sociales à l'enfance
- Tableau n° 25 : Répartition de l'aide sociale aux handicapés
- Tableau n° 26 : Evolution de l'ACTP et de la PCH
- Tableau n° 27 : Répartition de l'aide sociale aux personnes âgées
- Tableau n° 28 : Dépenses d'APA sur la période 2006-2009 et projections 2010-2014
- Tableau n° 29 : Estimation du surcoût à la charge du département de la Seine-et-Marne suite à création de la PCH et au titre de l'APA

Tableau n° 1 :

**Situation du compte 131 « subventions d'équipement transférables »
(hors C/1315 pour les exercices 2006 et 2007)**

Années	2006	2007	2008	2009
C/131 BE 01/01 crédit	77 567 733,35	77 868 805,87	86 967 627,33	95 526 615,32
A C/131 BS 31/12 crédit	77 868 805,87	86 967 627,33	95 526 615,32	96 752 437,23
B C/1391 débit de l'année	14 177,00	32 471,00	71 561,00	95 400,00
C/1391 BS 31/12 débit	6 579 335,99	6 611 806,99	6 683 367,99	6 778 767,99
Nb année moy. pour reprise (A/B)	5 493	2 678	1 335	1 014

Source : compte de gestion

Tableau n° 2 :

Valorisation des actifs au 31 décembre 2008

Montant en €	Valeur d'acquisition	Cumul amortissements antérieurs	Amortissement exercice 2008	Total amortissement	Valeur nette comptable 31/12/08
CG actif immob.	3 103 062 796,71			192 974 480,62	2 910 088 316,09
CA annexes "état immo." n° I, II, III, IV, V	2 893 771 464,65	173 652 742,39	37 493 210,19	211 145 952,58	2 682 624 912,07
Ecart CG-CA	209 291 332,06			-18 171 471,96	227 463 404,02
% écart / CA	7,23 %			-8,61 %	8,48 %

Source : compte de gestion et compte administratif

Tableau n° 3 :

Amortissement des subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé

Années	2006	2007	2008	2009
C/2042 Balance de sortie n	19 371 009,90	40 789 663,77	65 679 270,88	
Amortissement théorique	3 874 201,98	8 157 932,75	13 135 854,18	
C/28042 amortissement ex.n+1		3 881 766,00	5 422 952,00	10 400 877,09
Ecart amort. théo - amort. n+1		-7 564,02	2 734 980,75	2 734 977,09

Source : comptes de gestion

Tableau n° 4 :

Produits de gestion

K€	2006	2007	2008	2009	Ratio de Structure 2009 (%)	Var % 09/06
Produits des services et du domaine (70)	3 398	3 337	3 071	4 756	49	40
		-1,80 %	-7,97 %	54,87 %		
Impôts et taxes (73)	619 333	659 624	691 956	721 342	74,15	16,5
		6,51 %	4,90 %	4,25 %		
Dotations, subventions et participations (74)	203 056	199 200	213 529	213 618	21,96	5,20
		-1,90 %	7,19 %	0,04 %		
Autres produits de gestion courante (75)	34 090	59 685	30 385	33 072	3,40	-3
		75,08 %	-49,09 %	8,84 %		
Transfert de charges (79)	0	0	0	0		
Total des Produits de gestion	859 877	921 847	938 942	972 790	100	13,1
		7,21 %	1,85 %	3,60 %		

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 5 :**Produit fiscal**

K€	2006	%	2007	%	2008	%	2009	%	Var %		Var. Moy. %	
									09/06	08/06	09/06	
Fiscalité directe	361 374	58	376 382	57	392 791	57	472 830	64	31	4,3	9,4	
			4,15 %		4,36 %		20,38 %					
Fiscalité indirecte	258 837	42	285 317	43	302 076	43	265 775	36	3	8	0,9	
			10,23 %		5,87 %		-12,02 %					
Reversements restitutions (739)	878		2 075		3 004		17 310		1 872	85	170	
			136,33 %		44,77 %		476,23 %					
C/73	620 212	100	661 699	100	694 960	100	738 652	100	19			
D/73	878	0,14	2 075	0,31	3 004	0,43	17 310	2,34	1 872			
Total (c/73)	619 333		659 624		691 956		721 342		16	5,7	5,2	
			6,51 %		4,90 %		4,25 %					

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 6 :**Bases des impôts directs**

Nature / (K€)	2006	2007	2008	2009 (Prévisions)	Var. % 09/06	Var. Moy. % 09/06
TH	1 310 151	1 359 038	1 404 038	1 455 817	11,1	3,6
		3,7 %	3,3 %	3,7 %		
TF	1 240 782	1 285 385	1 334 058	1 398 170	12,7	4,1
		3,6 %	3,8 %	4,8 %		
TFNB	5 143	5 431	5 781	6 084	18,3	5,8
		5,6 %	6,4 %	5,2 %		
TP	2 119 812	2 127 328	2 242 704	2 454 361	15,8	5
		0,4 %	5,4 %	9,4 %		

Source : Données DGCL

Tableau n° 7 :**Taux des impôts directs**

	2006		2007		2008		2009	
	CG 77	Moy. Nat	CG 77	Moy. Nat	CG 77	Moy. Nat	CG 77	Moy. Nat
TH	6,41 %	6,89 %	6,48 %	6,98 %	6,48 %	7,06 %	7,06 %	7,39 %
TF	10,98 %	9,76 %	11,10 %	9,88 %	11,10 %	9,99 %	12,30 %	10,84 %
TFNB	29,06 %	23,19 %	29,38 %	23,49 %	29,38 %	23,80 %	31,99 %	25,01 %
TP	6,46 %	8,22 %	6,78 %	8,36 %	6,78 %	8,48 %	7,81 %	8,96 %

Source : Données DGCL

Tableau n° 8 :**Décomposition du produit de la fiscalité directe**

Nature / (K€)	2006	2007	2008	2009 (Prévisions)	Var. %
					2009/2006
Produits					
TH	83 289	87 681	90 778	102 780	22,4
		5,3 %	3,5 %	13,2 %	
TF	136 150	142 638	148 133	169 598	24,5
		4,73 %	3,8 %	14,5 %	
TFNB	1 429	1 576	1 680	1 946	30,3
		10,3 %	6,6 %	14,6 %	
TP	136 913	144 232	152 055	191 686	40
		5,3 %	5,4 %	26,1 %	
Total	357 781	376 127	392 646	466 010	29,9
		5,1 %	4,4 %	18,6 %	

Répartition du produit entre les 4 taxes

TH	23,3 %	23,3 %	23,1 %	22,1 %
TF	38 %	38 %	37,7 %	36,4 %
TFNB	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %
TP	38,3 %	38,3 %	38,8 %	41,1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Données DGCL

Tableau n° 9 :**Produits de la fiscalité indirecte en Seine-et-Marne**

K€	2006	2007	2008	2009	Structure 2009 (%)	Var. 09/06	Var. Moy. %	
							08/06	09/06
Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (c/732)	178 530	189 909	181 815	129 682	48,8	-27,4	NS	NS
dont :		6,4 %	-4,3 %	-28,7 %				
Taxe dpt pub foncière et droit d'enregistrement (c/7321)	170 768	181 122	171 758	119 847	45,1	-29,8	NS	NS
		6,1 %	-5,2 %	-30,2 %				
Taxe dpt additionnelle à certains droits d'enregistrement (c/7322)	1 905	1 725	1 688	1 348	0,5	-29,2	-3,9	-8,3
		-9,4 %	-2,1 %	-20,1				
Taxe dpt sur espaces naturels sensibles (c/7323)	4 512	4 934	6 249	6 465	2,43	43,3	11,5	9,4
		9,4	26,7	3,5				
Taxe destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (c/7324)	1 344	2 125	2 119	2 020	0,8	50,3	NS	NS
		58,1	-0,3	-4,7				
Taxe sur les conventions d'assurance (c/7342)	21 109	35 689	55 688	59 097	22,2	180	38,2	29,3
		69,1 %	56 %	6,1 %				
Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles (c/735)	59 043	58 852	63 961	76 474	28,8	29,5	2,7	6,7
dont :		-0,3 %	8,7 %	19,6 %				
Taxe sur l'électricité (7351)	10 588	10 516	11 032	12 121	4,6	14,5	1,4	1,3
		-0,7 %	4,9 %	9,9 %				
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (7352)	46 697	46 655	51 295	62 771	23,6	34,4	3,2	7,7
		-0,1 %	9,9 %	22,4 %				
Redevance des mines (7353)	1 758	1 680	1 634	1 581	0,6	-10,1	-2,4	-2,6
Taxe additionnelle à la taxe de séjour (7362)	153	557	611	521	0,2	240,5	58,6	35,8
		264,1 %	9,7 %	-14,7 %				
Total brut des Produits	258 837	285 008	302 076	265 775	100	2,7	NS	NS
Reversements	878	2 075	3 004	17 310				
Total net de la fiscalité indirecte	257 959	282 933	299 072	248 465	100	-3,7	5	NS
		9,7 %	5,7 %	-16,9 %				

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 10 :**Dotations, subventions et participations**

K€	2006	2007	2008	2009	Part total 2009 (%)	Var. 09/06
Dotations, subventions et participations (74)	203 056	199 200	213 529	213 618	100	5,20
		-1,9 %	7,2 %	0 %		
DGF (741)	150 293	154 075	157 430	158 169	74	5,2
		2,5 %	2,2 %	0,5 %		
DGD (746)	4 106	4 116	4 211	4 211	2	2,6
		0,2 %	2,3 %	0 %		
Participations (747)	35 763	25 848	37 248	38 437	18	7,5
		-27,7 %	44,1 %	3,2 %		
Compensations, attributions et autres participations (748)	12 892	15 160	14 638	12 801	6	-0,7
		17,6 %	-3,4 %	-12,6 %		

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 11 :**Charges de gestion**

K€	2006	2007	2008	2009	Structure 2009 (%)	Var % 09/06	Var. Moy. % 09/06
Charges à caractère général (011)	43 354	48 166	51 062	55 944	6,6	29	8,9
		11,1 %	6 %	9,6 %			
Charges de personnel (012)	120 227	142 421	174 560	198 127	23,3	64,8	18,1
		18,5 %	22,6 %	13,5 %			
Autres charges de gestion courante (65)	509 579	545 398	570 750	597 129	70,1	17,2	5,4
		7 %	4,7 %	4,6 %			
Aide à la personne (c/651)	135 056	147 632	152 558	173 841	20,4	28,7	8,8
		9,3 %	3,3 %	13,9 %			
Frais d'hébergement etc. (c/652)	172 920	179 220	189 566	192 048	22,6	11,1	3,6
		3,6 %	5,8 %	1,3 %			
Contributions obligatoires (c/655)	117 155	123 695	131 206	136 966	16,1	16,9	5,3
		5,6 %	6,1 %	4,4 %			
Subventions(c/657)	39 010	43 037	44 867	43 125	5,1	10,6	3,4
		10,3 %	4,3 %	-3,9 %			
Total charges de gestion	673 161	735 985	796 372	851 201	100	26	8,1
		9,3 %	8,2 %	6,9 %			

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 12 :**Evolution des charges de personnel**

K€	2006	2007	2008	2009	Structure % Ch 012	Var. % 09/06	Var. Moy. % 09/06
Charges de personnel (012)	120 227	142 421	174 560	198 127	23,3	64,8	18,1
Personnel extérieur au service autre personnel extérieur (6218)	14	754	191	83	0	NS	NS
Impôts, taxes et versements assimilés (c/6336)	508	610	773	862	0,4	69,7	19,3
Charges de personnel (64)	119 704	141 055	173 596	197 181	99,5	64,7	18,1
Rémunération principale des personnels titulaires (64111)	39 531	48 710	64 402	73 014	36,9	84,7	22,7
		23,2 %	32,2 %	13,4 %			
Sup fam. ind. de résidence	1 648	2 064	2 561	2 820	1,4	71,1	19,6
		25,2 %	24,1 %	10,1 %			
NBI	558	910	1 013	1 335	0,7	139	NS
		63,1 %	11,3 %	31,8 %			
Autres indemnités	13 457	14 721	17 956	21 559	10,9	60,2	17
		9,4 %	22 %	20,1 %			
<i>Part indem./rému. pcp</i>	39,6 %	36,3 %	33,4 %	35,2 %			
Rémunération des assistances maternelles (6412)	17 047	19 206	20 267	27 432	13,8	60,9	17,2
		12,7 %	5,5 %	35,3 %			
Indem. attente assistantes maternelles	105	135	160	176	0,1	67,6	18,8
Indem. de licenciement	99	142	137	135	0,1	36,4	NS
Autres indemnités	5 242	5 483	5 541	5 813	2,9	10,9	3,5
		4,6 %	1 %	4,9 %			
<i>Part indem./rému. pcp</i>	31,9 %	30 %	28,8 %	22,3 %			
Rémunération des personnels non titulaires (64131)	11 080	11 664	12 489	12 989	6,6	17,2	5,4
		5,3 %	7,1 %	4 %			
Indem. liées à la perte d'emploi	226	279	365	420	0,2	85,8	NS
<i>Part indem./rému. pcp</i>	2 %	2,4 %	2,9 %	3,2 %			
Personnels rémunérés à la vacation (6414)	107	95	78	107	0,1	NS	NS
Emplois aidés (Autres) (64168)	99	610	2 451	3 386	1,7	3 320,2	NS
Rémunération des apprentis (6417)	30	76	140	257	0,1	756,7	NS

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 13 :**Contributions obligatoires**

KE	2006	2007	2008	2009	Var. % 09/06	Var. Moy. % 09/06
Contributions obligatoires (c/655)	117 155	123 695	131 206	136 966	16,9	5,3
		5,6 %	6,1 %	4,4 %		
dont : Dotations au fonctionnement des collèges (c/6551)	17 855	20 065	20 980	22 042	23,5	7,3
		12,4 %	4,6 %	5,1 %		
Etablissements publics (c/65511)	15 912	16 133	16 882	17 753	11,6	3,7
		1,4 %	4,6 %	5,2 %		
Etablissements privés (65512)	1 942	3 951	4 097	4 289	120,9	30,2
		103,4 %	3,7 %	4,7 %		
Service incendie (c/6553)	87 924	92 957	100 160	104 844	19,2	6
		5,7 %	7,7 %	4,7 %		
Contributions à des fonds (c/6556)	4 320	3 260	2 970	2 990	-31	-11,5
		-24,5 %	-8,9 %	0,7 %		
dont : Fonds solidarité logement (c/65561)	3 800	3 100	2 550	2 550	-33	-12,5
		-18,4 %	-17,7 %	0		
Fonds d'aide aux jeunes (c/65562)	520	520	420	440	-15	NS
		0	-19,2 %	4,7 %		
Autres fonds (c/65568)	0	0	0	0	NS	NS
Autres contributions obligatoires (c/6558)	7 695	7 052	7 094	7 089	-8	NS
		-8,4 %	0,6 %	-0,1 %		

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 14 :**Participations et subventions**

KE	2006	2007	2008	2009	Var. % 09/06	Var. Moy. %	
						08/06	09/06
Participations (c/656)	43 110	49 208	49 895	48 712	13	5	NS
		14,1 %	1,4 %	-2,4 %			
dont : Part. financ. à l'action des clubs & équipes de prévention (c/6563)	6 052	6 192	6 453	6 594	9	2,2	2,2
		2,3 %	4,2 %	2,9 %			
Autres participations (c/6568)	36 970	42 833	43 229	38 504	4,1	5,4	NS
		15,9 %	0,9 %	-10,9 %			
Subventions (c/657)	39 010	43 037	44 867	43 125	10,5	4,8	NS
		10,3 %	4,2 %	-3,9 %			
Subv. Fonct. aux orga. droit public (c/6573)	12 989	14 457	14 124	14 029	8,0	NS	NS
		11,3 %	-2,3 %	-0,7 %			
dont : Communes et structures interco. (c/65734)	10 315	11 900	11 765	12 072	17,0	NS	NS
		15,4 %	-1,1 %	2,6 %			
Autres étab.pub. Locaux (c/65737)	1 618	1 235	1 025	925	-42,8	-14,1	-13
		-23,7 %	-17 %	-9,7 %			
Subv. de fonct. aux assoc. & organ. droit privé (c/6574)	26 021	28 580	30 742	29 096	11,8	5,7	NS
		9,8 %	7,6 %	-5,4 %			

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 15 :**Formation de l'autofinancement du département de Seine-et-Marne**

Formation de l'autofinancement						
K€	2006	2007	2008	2009	Var. % 09/06	BP 2010
Produits des services et du domaine (70)	3 398	3 338	3 072	4 756	40	4 685
Impôts et taxes (c/73-D739)	619 333	659 624	691 956	721 342	16	749 317
Dotations et participations (C74-D7489-D749)	203 056	199 200	213 529	213 619	5	211 679
Autres produits de gestion courante (75)	34 090	59 685	30 385	33 072	-3	31 466
Transferts de charges (79)	0	0	0	0		0
Total des produits de gestion (1)	859 877	921 847	938 942	972 789	13	997 148
		7,2 %	1,9 %	3,6 %		
Achats (60)	4 899	5 381	5 507	6 106	25	6 798
Services extérieurs (61)	25 535	28 634	31 242	34 902	37	36 318
Autres services extérieurs (62)	12 495	14 314	13 793	13 527	8	14 057
Impôts (63)	947	1 201	1 484	2 355	149	2 381
Charges de personnels (64)	119 704	141 055	173 596	197 181	65	207 771
Autres charges de gestion courante (65)	509 579	545 398	570 750	597 130	17	633 889
Total des charges de gestion (2)	673 161	735 985	796 372	851 201	26	901 310
		9,3 %	8,2 %	6,9 %		
Excédent brut de fonctionnement (A=1-2)	186 716	185 862	142 570	121 588	-35	95 838
		-0,5 %	-23,3 %	-14,7 %		
Produits financiers (76)	337	253	550	1 311	289	1 327
Charges financières (66-hors intérêts)	244	93	-62	152	-38	1 350
Intérêt des emprunts (661)	28 186	31 325	34 381	23 373	-17	27 777
Résultat financier (B)	-28 093	-31 165	-33 893	-22 214	-21	-27 800
		10,9 %	8,8 %	-34,5 %		
Produits exceptionnels (77)	13 811	9 812	12 624	10 838	-22	10 315
Charges exceptionnelles (67)	11 200	5 636	6 936	2 564	-77	690
Résultat exceptionnel (C)	2 611	4 176	5 687	8 273	217	9 625
		59,9 %	36,2 %	45,5 %		
Dotations amortissements & provisions (68)	39 627	39 214	38 571	42 119	6	42 119 ⁽ⁿ⁻¹⁾
Reprises amortissements & provisions (78)	0	0	0	0		
Résultat de fonctionnement (EBF+résultat financier+résultat exceptionnel-dot+reprises) (D=A+B+C-68+78)	121 607	119 659	75 793	65 528	-46	77 663
		-1,6 %	-36,7 %	-13,5 %		
Capacité d'autofinancement brute (résultat de fonctionnement-résultat exceptionnel+dot.-reprises) (E=D-C+68-78)	154 793	152 238	107 510	100 691	-35	112 749
		-1,7 %	-29,4 %	-6,3 %		
Amort. du capital de la dette (hors ICNE)	120 027	74 138	50 666	96 750	-19	69 964
		-38,2 %	-31,7 %	91,0 %		
Capacité d'autofinancement nette disponible (CAF brute-amort. dette)	34 846	74 138	50 666	3 941	-89	42 785
		112,8 %	-31,7 %	-92,2 %		

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 16 :**Réalisation des dépenses d'investissement**

KE	2006	2007	2008	2009
Dépenses réelles d'investissement				
Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	396 002	444 217	450 623	502 741
		12%	1%	12 %
dont 16449 (opérations sur option de tirages)		123 816	125 000	170 000
dont 166 refinancement dette	61 579	3 538	25 000	25 000
Crédits ouverts hors gestion de la dette (16449 et 166) (A')	334 423	316 863	300 623	307 741
dont : Equipements départementaux (c/20, c/21, c/23, c/13)	141 667	161 424	163 999	148 771
		14 %	2 %	-9 %
Subventions d'équipement versées (c/204)	48 845	78 471	83 264	63 768
		61 %	6 %	-23 %
Travaux pour cpte de tiers (c/45)	1 010	732	548	104
		-28 %	-25 %	-81 %
Emprunts, dettes assimilées et autres immo. Financières (c/27, c/16 hors 16449 et 166)				
		-0,30 %	-0,38 %	43 %
Mandats émis (B)	298 133	394 328	369 730	386 799
		32,27 %	-6,24 %	4,62 %
dont 16449 (opérations sur option de tirages)		97 000	121 271	118 917
dont 166 refinancement dette		0	0	0
Mandats émis hors gestion de la dette (16449 et 166) (B')	298 133	297 328	248 459	267 882
dont : Equipements départementaux	130 959	152 339	155 629	144 708
		16,33 %	2,16 %	-7,02 %
Subventions d'équipement. versées	43 556	69 549	75 281	58 518
		59,68 %	8,24 %	-22,27 %
Travaux pour cpte de tiers (c/45)	778	418	643	74
		-46,27 %	53,83 %	-88,49 %
Emprunts et dettes assimilées (c/16) (hors 16449 et 166)				
		40,00 %	-19,89 %	33,21 %
Crédits annulés (CA)	81 088	29 904	32 350	79 598
		-63,12 %	8,18 %	146,05 %
Restes à Réaliser de l'exercice (CA)	16 290	18 339	11 265	2 291
		12,58 %	-38,57 %	-79,66 %
Taux de réalisation des prévisions budgétaires (B/A)	75,3 %	88,8 %	82,0 %	76,9 %
Taux de réalisation des prévisions de dépenses réelles d'équipement	0,92	0,92	0,93	0,96
	91 %	92 %	94 %	96 %
Taux de réalisation des prévisions budgétaires (hors gestion dette et trésorerie) (B'/A')	89 %	94 %	83 %	87 %

Source : Comptes de gestion & comptes administratifs

Tableau n° 17 :

**Montant des autorisations de programme et crédits de paiement inscrits
au PPI du département de Seine-et-Marne**

PPI révisé Oct. 2008 Montant des Autorisations de programme (K€)	2007	2008	2009	2010	Total 2007/2010	%
Action sociale	6 455	3 729	4 300	3 287	17 771	2 %
Agriculture	4 200	700	900	700	6 500	1 %
Culture et patrimoine	4 444	3 713	2 096	5 145	15 398	2 %
Dette	1 389	946	779	686	3 800	0,4 %
Développement éco et local	56 285	25 705	22 743	15 868	120 601	12 %
Eau & Environnement	12 663	17 366	15 067	17 055	62 151	6 %
Formation - Enseignement	131 168	32 526	70 796	71 458	305 948	31 %
Jeunesse et sport	4 068	5 300	5 625	5 875	20 868	2 %
Logement	4 041	4 972	5 000	5 950	19 963	2 %
Moy. de fonctionnement	6 359	6 495	5 316	13 065	31 235	3 %
Moy. des services	3 816	7 405	5 731	5 724	22 676	2 %
Sécurité	619	522	468	288	1 897	0,2 %
Transports	437	8 913	3 210	2 240	14 800	2 %
Voirie	108 769	73 550	72 250	80 289	334 858	34 %
Total	344 720	191 847	214 276	227 635	978 478	100 %

Source CG 77

PPI révisé Oct. 2008 Montant des Crédits de paiement (K€)	2007	2008	2009	2010	Total 2007/2010	%
Action sociale		8 718	8 336	5 553	22 607	3 %
Agriculture		684	1 027	1 447	3 158	0,4 %
Culture et patrimoine		5 293	3 951	5 101	14 345	2 %
Dette		946	779	686	2 411	0,3 %
Développement éco et local		36 618	25 711	25 968	88 297	11 %
Eau & Environnement		17 297	17 314	15 143	49 754	6 %
Formation - Enseignement		54 586	60 693	116 860	232 139	30 %
Jeunesse et sport		3 725	3 724	5 678	13 127	2 %
Logement		5 597	5 352	5 815	16 764	2 %
Moy. de fonctionnement		8 283	8 384	9 879	26 546	3 %
Moy. des services		7 966	6 707	3 691	18 364	2 %
Sécurité		4 030	5 458	1 788	11 276	1 %
Transports		4 159	5 810	7 984	17 953	2 %
Voirie		92 001	77 043	92 520	261 564	34 %
Total		240 909	230 296	298 120	769 325	100 %

Source CG 77

Tableau n° 18 :**Emplois réels d'investissement**

K€	2006	2007	2008	2009	Var.% 09/06
Emplois d'investissement réels	299 470	299 812	286 035	301 932	0,8
		0,1 %	-4,6 %	5,6 %	
Dont : Dépenses d'équipement directes	132 313	153 639	157 546	145 076	9,7
		16,1 %	2,5 %	-7,9 %	
Subventions d'équipement versées	43 556	69 549	75 282	58 525	34,4
		59,7 %	8,2 %	-22,3 %	
Remboursement en capital d'emprunts	120 027	74 138	50 666	96 750	-19,4
		-38,2 %	-31,7 %	91 %	
Dépenses pour le compte de tiers	779	418	429	74	-90,5

Source : Fiches DGFIP

Tableau n° 19 :**Financement des emplois réels d'investissement**

K€	2006	2007	2008	2009
Dépenses d'équipement (réel)	132 313	153 639	157 546	145 076
Subventions d'équipement versées	43 556	69 549	75 282	58 525
Transfert de charges (ordre)	0	0	0	0
Dépenses d'investissement (hors emprunt) (A)	175 869	223 188	232 828	203 601

CAF nette	32 257	76 107	54 854	3 794
FCTVA et Subventions d'équipement reçues	38 746	45 224	47 070	58 255
Produit des cessions des immobilisations (réel)	3 528	668	1 669	1 529
autres recettes (myts réels)	2 324	243	100	296
Financement propre disponible (hors emprunts) (B)	76 855	122 242	103 693	63 874
Taux de couverture des dépenses d'équipement par ressources propres (B/A)	44%	55%	45%	31%
Besoin ou capacité de financement après Rbt dette (C=B-A)	-99 014	-100 946	-129 135	-139 727

Emprunts nouveaux de l'année (D)	120 000	75 461	130 000	133 241
----------------------------------	---------	--------	---------	---------

Variation du fonds de roulement (C+D)	20 986	-25 485	865	-6 486
--	---------------	----------------	------------	---------------

Source : Comptes de gestion

Tableau n° 20 :**Profil d'extinction de la dette**

Année du début d'exercice	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts	Flux total	Var. n/2010
2010	856 174 495 €	68 088 677 €	21 755 345 €	89 844 022 €	0 %
2011	788 085 818 €	72 484 431 €	21 077 645 €	93 562 076 €	4 %
2012	715 601 387 €	68 701 674 €	21 804 234 €	90 541 908 €	1 %
2013	646 899 713 €	61 050 727 €	21 436 450 €	82 487 177 €	-8 %
2014	585 848 986 €	61 432 144 €	20 773 101 €	82 205 245 €	-9 %
2015	524 416 842 €	60 180 263 €	19 589 916 €	79 770 179 €	-11 %
2016	464 236 579 €	58 454 971 €	17 968 962 €	76 423 933 €	-15 %
2017	405 781 608 €	54 048 187 €	15 979 214 €	70 027 401 €	-22 %
2018	351 733 421 €	50 149 907 €	14 034 531 €	64 184 438 €	-29 %
2019	301 583 515 €	45 572 577 €	12 240 114 €	57 812 691 €	-36 %
2020	256 010 938 €	39 906 062 €	10 440 855 €	50 346 917 €	-44 %
2021	216 104 876 €	32 203 232 €	8 682 872 €	40 886 104 €	-54 %
2022	183 901 644 €	29 068 021 €	7 381 139 €	36 449 160 €	-59 %
2023	154 833 623 €	25 485 662 €	6 127 595 €	31 613 257 €	-65 %
2024	129 347 961 €	23 677 282 €	5 068 347 €	28 745 628 €	-68 %
2025	105 670 680 €	22 815 588 €	4 089 681 €	26 905 268 €	-70 %
2026	82 855 092 €	20 734 154 €	3 119 705 €	23 853 859 €	-73 %
2027	62 120 938 €	14 034 185 €	2 243 703 €	16 277 887 €	-82 %
2028	48 086 753 €	10 215 699 €	1 709 889 €	11 925 588 €	-87 %
2029	37 871 054 €	12 894 493 €	1 274 128 €	14 168 622 €	-84 %
2030	24 976 561 €	8 861 967 €	925 758 €	9 787 725 €	-89 %
2031	16 114 594 €	5 907 936 €	627 448 €	6 535 384 €	-93 %
2032	10 206 658 €	3 311 869 €	472 647 €	3 784 516 €	-96 %
2033	6 894 789 €	2 298 263 €	328 936 €	2 627 198 €	-97 %
2034	4 596 526 €	2 298 263 €	220 967 €	2 519 230 €	-97 %
2035	2 298 263 €	2 298 263 €	111 758 €	2 410 021 €	-97 %
Total		856 174 495 €	239 520 978 €	1 095 695 473 €	

Source CG 77

Tableau n° 21 :**Emprunts structurés****Quatre emprunts à barrière désactivante sur l'Euribor 12 mois**

Réf Contrat	Capital restant dû	Durée résiduelle	Index structurés		
			Année début	Année fin	Formule d'indexation
20304	14 878 592 €	9,0	2003	2014	si E12M<5,50 % alors 3,82 % sinon E12M post
20502	580 381 €	2,17	2005	2012	si E12M<5,00 % alors 4,75 % sinon E12M post
20505	48 129 983 €	10,75	2005	2020	si E12M<2,30% alors 2,20 % sinon E12M post-0,06 %
405-02	16 000 000 €	16,0	2010	2026	si E12M<3,855% alors 5,50 % sinon E12M post +0,25 %

Un emprunt à barrière désactivante repose sur Libor USD

Réf Contrat	Capital restant dû	Durée résiduelle	Index structuré		
			Année début	Année fin	Formule d'indexation
20202	27 204 495 €	12,3	2002	2022	si Libor USD 12M post<7% alors 3,88% sinon Libor USD 12M post+0,005%

Un prêt à taux indexé sur le taux de l'inflation

Réf Contrat	Capital restant dû	Durée résiduelle	Index structure		
			Année début	Année fin	Formule d'indexation
20503	59 754 833 €	25,4	2005	2035	X=Inflation Insee hors tabac + 2,19 % si X>6,09 alors 6,09 % ; sinon si X<4,19 % alors 4,19 % sinon X

Deux emprunts à taux indexé sur l'écart des taux à long terme (10 ans) et à court terme (deux ans) de l'Euro sur le marché monétaire

Réf Contrat	Capital restant dû	Durée résiduelle	Index structure		
			Année début	Année fin	Formule d'indexation
20701	31 329 430 €	10,17	2007	2020	si spread CMS EUR 10Apost-CMS EUR 2A post > 0 % alors 4,44 % ; sinon 6,44 % -(5x spread)
405-02	17 000 000 €	0,58	2006	2010	si spread CMS EUR 10Apost-CMS EUR 2A post > 0 % alors 3,45 % ; sinon 4,45 % -(5x spread)

Un emprunt à taux indexé sur l'écart des taux à 10 ans de la livre sterling et du franc suisse

Réf Contrat	Capital restant dû	Durée résiduelle	Index structurés		
			Année début	Année fin	Formule d'indexation
20703	14 355 712 €	22,75	2009	2024	si spread CMS GBP 10Apost-CMS CHF 10A post ≥ 1,38 % alors 3,78 % ; sinon 5,15 %+(5x (1,38 %-spread)
			2024	2032	Euribor 12M-0,10 %

Tableau n° 22 :**Evolution des aides sociales**

(en milliers d'euros)

Libellés	2006	2007	2008	2009	BP 2010	Evol. 09/06
Aides sociales à l'enfance	126 563	137 891	143 338	148 163	142 583	17,1 %
Evolution n+1/n AS enfance & famille		8,9 %	3,9 %	3,4 %	-3,8 %	
Aides sociales aux handicapés	88 970	97 158	105 226	110 630	119 102	24,3 %
Evolution n+1/n AS handicapés		9,2 %	8,3 %	5,1 %	7,7 %	
Aides sociales à l'insertion	74 605	80 737	80 912	94 303	101 569	26,4 %
Evolution n+1/n AS insertion		8,2 %	0,2 %	16,6 %	7,7 %	
Aides sociales aux personnes âgées	72 149	78 783	81 107	81 110	88 073	12,4 %
Evolution n+1/n AS personnes âgées		9,2 %	3 %	0 %	8,6 %	
Autres (services communs, autres interventions sociales)	46 315	47 914	48 266	48 236	49 745	4,2 %
Evolution n+1/n aides sociales autres		3,5 %	0,7 %	-0,1 %	3,1 %	
Total dépenses aides sociales brutes	408 604	442 483	458 850	482 441	501 071	18,1 %

Sources : Comptes administratifs CG77

Tableau n° 23 :**Répartition des aides sociales en Seine-et-Marne et en France métropolitaine**

Libellés	% / Aides Sociales ex. 2006	% / Aides Sociales ex. 2007	% / Aides Sociales ex. 2008	% / Aides Sociales ex. 2009	% / Aides Sociales ex. 2010
Département de Seine-et-Marne					
Aides sociales à l'enfance	34,9 %	34,9 %	34,9 %	34,1 %	31,6 %
Aides sociales aux handicapés	24,6 %	24,6 %	25,6 %	25,5 %	26,4 %
Aides sociales à l'insertion	20,6 %	20,5 %	19,7 %	21,7 %	22,5 %
Aides sociales aux personnes âgées	19,9 %	20 %	19,8 %	18,7 %	19,5 %
Total AS brutes hors rubrique "autres"	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Département de France métropolitaine					
Aides sociales à l'enfance	24,5 %	24,1 %	24,3 %	NC	NC
Aides sociales aux handicapés	19,3 %	19,8 %	20,7 %	NC	NC
Aides sociales à l'insertion	27,9 %	27,2 %	25,8 %	NC	NC
Aides sociales aux personnes âgées	28,3 %	28,9 %	29,2 %	NC	NC
Total AS brutes hors rubrique "autres"	100 %	100 %	100 %		

Sources : comptes administratifs CG77 et « études et résultats » n° 714 janvier 2010 DREES.

Tableau n° 24 :**Répartition des aides sociales à l'enfance**

(en milliers d'euros)

Libellés	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	BP 2010	Ecart 09/10
	66 577	69 756	74 218	76 475	70 541	-5 934
<i>Evolution n+1/n</i>		4,8 %	6,4 %	3 %	-7,8 %	
Assistantes maternelles	22 442	24 961	26 075	27 338	29 054	1 716
<i>Evolution n+1/n</i>		11,2 %	4,5 %	4,8 %	6,3 %	
Charges sociales	6 293	7 111	7 489	7 751	8 500	749
Aides à la personne	15 518	17 536	17 461	18 173	15 943	-2 230
<i>Evolution n+1/n</i>		13 %	-0,4 %	4,1 %	-12,3 %	
Subventions	6 266	8 236	8 249	8 577	8 731	154
Participations	7 325	7 727	6 944	6 885	7 173	287
Déplacements et missions	803	939	968	1 074	1 045	-29
Autres	1 340	1 625	1 934	1 890	1 596	-294
Total	126 563	137 892	143 338	148 164	142 583	-5 581

Source : Comptes administratifs

Tableau n° 25 :**Evolution des aides sociales aux handicapés**

(en milliers d'euros)

Libellés	2006	2007	2008	2009	BP 2010	Evol. 09/06
Dépenses brutes	88 970	97 158	105 226	110 630	119 102	24,3%
Recettes	15 605	16 381	19 421	19 031	16 770	22%
Dépenses nettes	73 365	80 778	85 806	91 599	102 332	24,9%
<i>Evolution n+1/n dép. brutes handicapés</i>		9,2%	8,3%	5,1%	7,7%	
<i>Evolution n+1/n dép. brutes Fce métrop.</i>		7,3%	9,3%	NC	NC	
<i>Evolution n+1/n dép. nettes handicapés</i>		10,1%	6,2%	6,8%	11,7%	
Dép. brutes / dép.gestion sces CG 77	13,2%	13,2%	13,2%	12,7%		

Sources : Comptes administratifs

Répartition des aides sociales aux handicapés

(en milliers d'euros)

Libellés	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	BP 2010	Ecart € 10-09
Frais de séjour, héberg., inhum.	72 238	75 806	80 684	82 053	87 150	5 097
<i>Evolution n+1/n</i>		4,9 %	6,4 %	1,7 %	6,2 %	
Aides à la personnes	14 525	16 108	19 200	23 556	26 403	2 847
<i>Evolution n+1/n</i>		10,9 %	19,2 %	22,7 %	12,1 %	
Participations	1 775	4 949	5 111	4 855	5 372	517
<i>Evolution n+1/n</i>		178,8 %	3,3 %	-5 %	10,7 %	
Autres	432	296	231	165	177	12
<i>Evolution n+1/n</i>		-31,5 %	-22 %	-28,4 %	7,1 %	
Total	88 970	97 160	105 227	110 630	119 102	8 472

Sources : Comptes administratifs

Tableau n° 26 :**Evolution de l'ACTP et de la PCH**

Libellés	2006	2007	2008	2009	2010
PCH C/651121	304	3 122	7 226	13 101	17 285
<i>Evolution n+1/n</i>		925,5 %	131,5 %	81,3 %	31,9 %
ACTP C/651122	14 106	12 588	11 710	10 296	8 950
<i>Evolution n+1/n</i>		-10,8 %	-7 %	-12,1 %	-13,1 %
Total	14 410	15 718	18 937	23 398	26 235
<i>Evolution n+1/n</i>		9,1 %	20,5 %	23,6 %	12,1 %
PCH moins de 20 ans	0	0	198	545	1 520
<i>Evolution n+1/n</i>				175,4 %	178,7 %
PCH plus de 20 ans	304	3 122	7 028	12 556	15 765
<i>Evolution n+1/n</i>		925,5 %	125,1 %	78,7 %	25,6 %

Source : comptes administratifs

Tableau n° 27 :**Evolution de l'aide sociale aux personnes âgées**

(en milliers d'euros)

Libellés	2006	2007	2008	2009	Evol. 09/06	BP 2010
Dépenses brutes	72 149	78 783	81 107	81 110	12,4 %	88 073
Recettes	27 913	28 138	30 869	29 224	4,7 %	30 433
Dépenses nettes	44 237	50 645	50 239	51 886	17,3 %	57 641
Evolution n+1/n AS brutes personnes âgées		9,2 %	3 %	0 %		8,6 %
<i>Evolution n+1/n dép. brutes Fce métrop.</i>		6,7 %	5,3 %	NC	NC	NC
Evolution n+1/n AS nettes personnes âgées		14,5 %	-0,8 %	3,3 %		11,1 %
Dép. brutes / dép. gestion sces CG 77	10,7 %	10,7 %	10,1 %	9,3 %		9,8 %

Sources : comptes administratifs 2006-2009 et budget primitif 2010

Répartition de l'aide sociale aux personnes âgées

(en milliers d'euros)

Libellés	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	BP 2010	Ecart € 10-09
Frais de séjour, héberg., inhum.	34 100	33 653	34 655	33 511	34 449	938
<i>Evolution n+1/n</i>		-1,3 %	3 %	-3,3 %	2,8 %	
APA	35 398	41 232	43 218	44 805	50 700	5 895
<i>Evolution n+1/n</i>		16,5 %	4,8 %	3,7 %	13,2 %	
Autres	2 652	3 898	3 234	2 794	2 924	130
<i>Evolution n+1/n</i>		47 %	-17,1 %	-13,6 %	4,7 %	
Total	72 149	78 783	81 107	81 110	88 073	6 964

Sources : comptes administratifs 2006-2009 et budget primitif 2010

Tableau n° 28 :**Dépenses d'APA sur la période 2006-2009 et projections 2010-2014**

Années / montants en milliers d'euros	Comptes administratifs				Projections				
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
APA domicile	19 406	22 587	23 858	24 984	33 304	33 499	34 169	34 955	35 829
Evolution n+1/n		16,4 %	5,6 %	4,7 %	33,3 %	0,6 %	2 %	2,3 %	2,5 %
APA établissements	15 992	18 645	19 361	19 821	20 442	21 158	22 004	22 950	23 983
Evolution n+1/n		16,6 %	3,8 %	2,4 %	3,1 %	3,5 %	4 %	4,3 %	4,5 %
Total	35 398	41 232	43 218	44 805	53 747	54 657	56 173	57 905	59 812
Evolution n+1/n		16,5 %	4,8 %	3,7 %	20 %	1,7 %	2,8 %	3,1 %	3,3 %

Source : CA 2006-2009 et données du conseil général de la Seine-et-Marne projections 2010-2014

Tableau n° 29 :

**Estimation du surcoût à la charge du département de la Seine-et-Marne
suite à création de la PCH et au titre de l'APA**

(en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009	Cumul 06-09	BP 2010
Base retenue : ACTP 2006	14 106	14 106	14 106	14 106		14 106
ACTP de l'exercice	14 106	12 588	11 710	10 296		8 950
Bénéfices liés à diminution de l'ACTP	0	1 518	2 395	3 810	7 723	5 156
PCH de l'exercice	304	3 122	7 226	13 101	23 753	17 285
Surcoût estimé (coût PCH - bénéf. ACTP)	304	1 604	4 830	9 292	16 030	12 129
Dotation reçues au titre de la PCH	8 995	7 690	10 781	9 808	37 274	9 010
Ecart entre dotations reçues & surcoût PCH	8 691	6 086	5 950	516	21 243	-3 119
Dotation versée au titre de l'APA	8 408	8 764	11 738	10 282	39 192	10 350
APA brute	35 398	41 232	43 218	44 805	164 653	50 700
Recettes	235	357	268	331	1 191	250
APA nette	35 162	40 875	42 950	44 473	163 462	50 450
Ecart entre dotations versées et APA nette	-26 755	-32 111	-31 212	-34 191	-124 270	-40 100
Ecart entre dotations versées et PCH + APA nette	-18 064	-26 025	-25 262	-33 675	-103 026	-43 219

Sources : comptes administratifs 2006 à 2009, budget primitif 2010

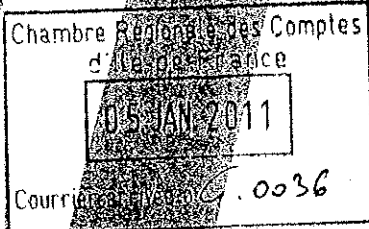
REPONSE DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Cette réponse jointe au rapport engage la seule responsabilité de son auteur, conformément aux dispositions de l'article L.241-11 du Code des juridictions financières.

LE PRESIDENT

DIRECTION DES FINANCES
Affaire traitée par Pascal GOSSE
N°réf. : DF/PG/894/2010
D10-001944-DF
RECOMMANDEE AR

Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France
Monsieur Jean-Yves BERTUCCI, Président,
6 cours des Roches
BP 226
NOISIEL
77441 MARNE LA VALLEE CEDEX 2



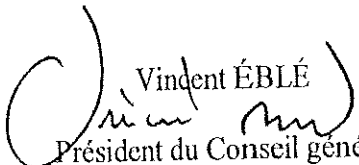
Melun, le 23 DEC. 2010

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 29 novembre 2010 par lequel vous m'avez notifié le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France relatif à la gestion du Département de Seine-et-Marne pour les exercices 2006 et suivants.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 4 de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe, dans les délais requis, les réponses que ce rapport appelle de ma part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et très cordiaux.*


Vincent ÉBLÉ
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

**Réponses du Président du Conseil général de Seine-et-Marne
aux observations définitives
de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
sur la gestion au titre des exercices 2006 et suivants.**

Cahier n° 1 :

**Fiabilité des comptes et analyse financière
Les budgets locaux face à la crise**

L'examen des comptes du département par la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France pour les exercices 2006 et suivants démontre une conduite rigoureuse des finances de la collectivité au bénéfice des seine-et-marnais et la grande fiabilité de nos comptes.

La période considérée, 2006 à 2010, marque tout à la fois l'accroissement sensible des charges dues aux transferts de compétences de l'État vers le département, notamment dans le domaine social, la montée en puissance des politiques locales de solidarité, comme « bébébonus », l'allocation de restauration scolaire ou « mobil'étude », initiées à compter de 2004, mais aussi les pleins effets de la crise mondiale et ses conséquences sur les collectivités locales, en particulier sur les recettes de la fiscalité indirecte.

L'effet de ciseaux entre la croissance des charges et la chute des recettes conduit au net rétrécissement des marges de manœuvre du département, tant pour ses dépenses d'investissement que pour celles de fonctionnement.

La principale cause de cette dégradation des comptes résulte pour l'essentiel de l'insuffisante compensation des allocations individuelles de solidarité que sont l'aide personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH), et le revenu de solidarité active (RSA) qui a succédé au RMI en juin 2009.

La chambre évalue le taux de couverture des transferts en ce domaine à seulement 64 % des dépenses, en moyenne entre 2006 et 2009, représentant un coût cumulé de 164 M€ sur ces quatre exercices.

Cette estimation de la chambre est très proche de celle de nos services et ne peut que conforter notre action de voir ces allocations, dont les montants et les modalités d'octroi sont décidés par les lois et décrets, totalement compensées par des ressources transférées.

Dans le même temps où ces charges mal compensées s'accroissaient considérablement, une baisse brutale et imprévisible de nos recettes fiscales indirectes, les droits de mutation, amenait le département à réagir rapidement pour préserver l'équilibre de ses comptes : la chambre note l'importance des mesures de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien à haut niveau de dépenses d'investissement si nécessaire à la poursuite de l'équipement de nos territoires.

Il est vrai que cet équilibre est acquis au prix d'une reprise de l'endettement, héritage pesant des années 90.

La chambre note le fort dynamisme des bases fiscales marquant ainsi la vitalité de l'économie et la croissance de nos territoires. Par ailleurs, elle souligne la hausse modérée des taux de fiscalité locale rendue nécessaire par la chute des droits de mutation. Elle en fait, avec raison, la traduction « de la volonté du département de favoriser son attractivité pour l'installation d'entreprises et de nouveaux résidents ».

La chambre remarque avec pertinence que la réforme de la taxe professionnelle prive désormais notre collectivité de la majeure partie de ses marges de manœuvre et, pour l'instant, de toute visibilité sur le niveau de ses ressources futures, rendant ainsi encore plus compliqué tout exercice de prospective budgétaire.

1 – EXAMEN DE LA FIABILITE DES COMPTES.

Les observations définitives de la chambre régionale des comptes concluent à l'absence d'anomalies dans la tenue des comptes du département, anomalies qui seraient de nature à altérer l'analyse financière de la collectivité.

Il est cependant demandé à l'ordonnateur, en liaison avec le comptable public du département, de procéder à quelques régularisations et la chambre a pris acte des opérations de régularisation déjà conduites ou en cours.

Ainsi, il sera procédé au réexamen du mécanisme de reprise des subventions d'équipement transférables appliqué par le département qui semblerait avoir provoqué, selon la chambre, une minoration du résultat de la section de fonctionnement.

De même, il sera conduit, dans un cadre partenarial avec les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP), un rapprochement des actifs tels qu'ils figurent dans l'état de l'inventaire de l'ordonnateur et dans l'état de l'actif du comptable. L'ordonnateur fait cependant observer que ce rapprochement a déjà été opéré au moment du passage de l'instruction comptable M51 à la M52 (en 2004) et que les états transmis en leur temps au comptable public n'avaient soulevé aucune remarque particulière.

Les subventions versées à des personnes de droit privé doivent s'amortir en 5 ans. Ce principe n'est pas méconnu par l'ordonnateur et si cette règle n'a pas été correctement appliquée, les corrections nécessaires seront apportées. Concernant l'amortissement de la subvention apportée par le département au délégataire du réseau numérique haut débit « Sem@for77 », l'ordonnateur réaffirme, ainsi qu'il a été indiqué au cours de l'instruction, qu'une demande de dérogation à l'obligation d'amortir sur 5 ans a été adressée au Ministre chargé des collectivités locales, étant précisé que d'autres départements qui se sont engagés, selon la même procédure, dans l'aménagement numérique de leur territoire, ont déjà obtenu cette dérogation puisque la durée des délégations est très longue (30 ans) et qu'en fin de délégation les réseaux doivent être remis en parfait état par le délégataire ; il n'est donc pas nécessaire de procéder à un amortissement sur 5 ans de ces subventions, cette durée ne correspondant à aucune réalité ni économique, ni financière

La chambre observe qu'il est maintenu dans les comptes du comptable un solde de 14, 2 M€ environ sur un compte 2764 « créances sur particuliers » et elle invite la collectivité à régulariser ce compte. L'origine de ce solde est connue : il résulte du passage en 2004 de l'instruction comptable M51 à la M52 et correspond au solde des anciens comptes 25 (prêts, avances et créances) de la M51, supprimés en M52 et qu'il a fallu transposer dans la nouvelle nomenclature comptable. Le solde du compte 25 à transposer était de plus de 28,1 M€. La moitié de ce solde a fait l'objet d'un traitement comptable (délibération n° 8/04 du 25 juin 2004), mais pour le reste, soit les 14, 2 M€ identifiés par la chambre, l'origine de ces sommes n'a pas été reconstituée à l'époque s'agissant d'écritures très anciennes, antérieures au système d'informations financières actuellement en place au département. L'apurement de ce solde a donc été renvoyé à plus tard et c'est pourquoi il figure encore aujourd'hui dans la comptabilité du comptable, sur un compte 2764. Tant le comptable public que l'ordonnateur n'ont pu, depuis, reconstituer les écritures ayant conduit à ce solde et donc l'identifier. Il résulte vraisemblablement d'opérations d'ordre qui n'ont pas été dénouées correctement en leur temps. Il sera donc arrêté avec les services de la DDFIP une procédure d'apurement à l'instar de celle appliquée en 2004 faisant appel à des écritures non budgétaires, débitant le compte 1068, procédure qui demeure conforme à la M52 s'agissant de montants modestes au regard du solde du 1068 (il ressort à plus de 1,17 milliard d'euros en balance de sortie du compte de gestion 2009).

Toutes les autres opérations de régularisation (rectification du compte utilisé pour une avance à l'OPH, rectification dans les comptes du comptable des écritures sur le compte 22 « immobilisations reçues en affectation », apurement des comptes de tiers pour les travaux effectués pour les opérations de remembrement, annulation d'une double comptabilisation de la redevance des mines à fin 2009) sont d'ores et déjà traitées.

La tenue des comptes de la collectivité permet ainsi de donner une image fidèle de sa situation financière.

2 – ANALYSE FINANCIERE

La chambre a conduit une analyse qui passe successivement en revue les produits de gestion, puis les charges, la capacité d'autofinancement puis le financement de l'investissement, enfin l'endettement et l'équilibre financier de la collectivité.

Les produits de gestion.

Le rapport de la chambre présente d'abord l'évolution du produit de la fiscalité directe en indiquant que ce produit est passé de 361,4 M€ en 2006 à 472,8 M€ en 2009 : cette comparaison est inexacte puisqu'elle n'est pas opérée à périmètre constant.

En effet, à compter de 2009, il a été imposé aux collectivités locales de comptabiliser en brut le produit de la taxe professionnelle et non plus en net comme auparavant, c'est-à-dire de faire apparaître le plafonnement de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée (autrement appelé ticket modérateur à la charge des collectivités, cf. arrêté du ministère de l'Intérieur et des collectivités locales du 23 décembre 2008 relatif à l'instruction M52 des départements).

Dès lors le produit fiscal 2009 de 472,8 M€ doit être corrigé du reversement à la charge du département, soit 15,1 M€ pour être comparé au produit fiscal des années antérieures.

Ainsi à périmètre constant le produit de la fiscalité directe est passé de 361,4 M€ en 2006 à 457,7 M€ en 2009, soit une augmentation de 26,6 % et non de 30,8 % comme l'indique la chambre. Entre 2008 et 2009, la progression du produit de la fiscalité directe a été de 16,5 % et non de 20,4 % comme il est indiqué dans le tableau 5 annexé au rapport.

En tout état de cause, une hausse des taux a été adoptée par le conseil général en 2009 mais cette hausse a été différenciée entre les 4 taxes directes locales en réduisant celle touchant les ménages seine-et-marnais puisque la hausse du taux de taxe d'habitation a été limitée à 8,95 % alors que la hausse du taux de taxe professionnelle a été de 15,19 % par utilisation de la totalité de la majoration spéciale du taux.

Cette décision était contrainte pour faire face, d'une part, à la hausse inéluctable des dépenses d'aide sociale obligatoires, d'autre part, à la stagnation des concours financiers de l'Etat et à la contraction du produit de la fiscalité indirecte (droits de mutation) qui a été constatée dès la fin de l'année 2008.

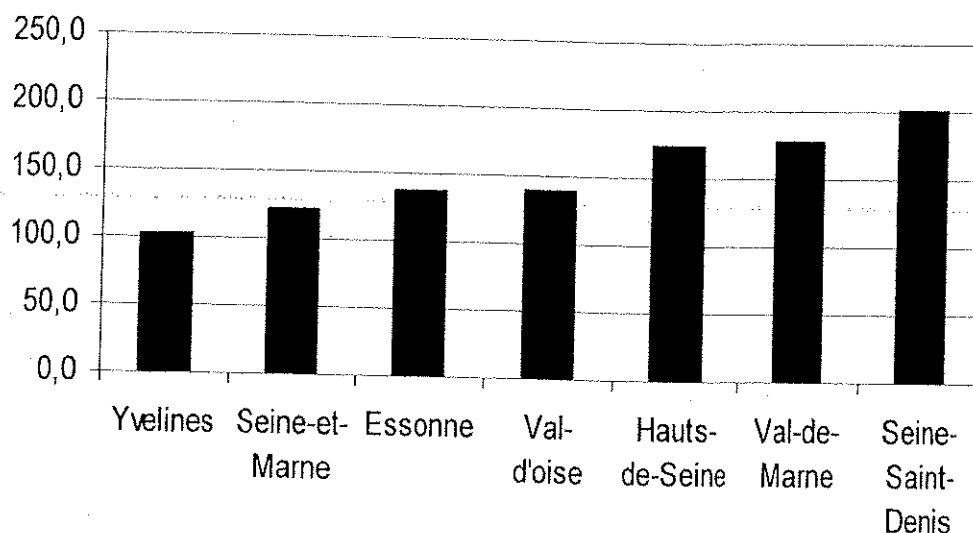
Elle témoigne en tant que telle de la capacité d'adaptation du département au contexte de crise par utilisation du levier fiscal, mais si ce levier a été actionné, il n'a pas été le seul, la maîtrise des dépenses a été un objectif permanent de la gestion 2009 comme on le verra ci-après.

Le levier fiscal a également été utilisé parce que le département de Seine-et-Marne exerçait une pression fiscale plus faible que celle constatée en moyenne au niveau national comme le montre la série de données sur la mobilisation du potentiel fiscal présentée par la chambre (tableau page 12) et qui conduit la chambre à conclure que : « De 2008 à 2009, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est passé de 0,93 à 0,97. Si le département a mobilisé une part de ses réserves fiscales, il dispose encore de marges de manœuvre en ce domaine ».

Cette appréciation confirme que les augmentations fiscales de 2007 et 2009 ont été, au total, modérées, et laissent encore des capacités d'action en matière de recettes fiscales à l'institution départementale.

Enfin, concernant les autres recettes, la chambre souligne avec justesse la faible progression au cours de la période sous revue des dotations et participations constituées essentiellement de la dotation globale de fonctionnement (DGF), alors même que le montant de DGF par habitant de la Seine-et-Marne est déjà un des plus faibles de ceux des départements franciliens comme en témoigne le graphique ci-dessous :

DGF 2009 en euros par habitant des Départements franciliens



Les charges de gestion

Le rapport de la chambre souligne bien que la croissance des charges de personnel au cours de la période 2006 – 2009 est essentiellement la conséquence du transfert des personnels TOS des collèges et de la DDE pour les routes. Il ne s'agit donc pas du résultat d'une politique laxiste de l'exécutif départemental sur la période. Au contraire, leur niveau a été maintenu en dessous de celui de la moyenne de la strate sur toute la période.

Il en va de même pour les autres dépenses de gestion courante dont la chambre souligne qu'elles demeurent 13 % en deçà de la moyenne de la strate.

Le département n'a donc jamais, au cours de la période sous revue, laissé dériver les dépenses de fonctionnement, alors même qu'il a lancé de nouveaux dispositifs au bénéfice des seine-et-marnais comme ceux en faveur de la petite enfance (plan 1 000 places, BBBonus) ou pour favoriser le déroulement des études supérieures des seine-et-marnais (dispositif Mobil'études 77).

Les contributions obligatoires sont essentiellement dominées par la contribution du département au SDIS dont la chambre relève l'importance et son évolution forte sur la période, ainsi que par les dotations de fonctionnement aux collèges qui ont connu une croissance très dynamique remarquée par la chambre. Ce dynamisme est le résultat d'un choix délibéré de l'exécutif départemental qui entend poursuivre son effort en faveur des collèges au cours des années à venir à travers le programme « collège du XXIème siècle ».

Globalement, le rapport souligne que les charges de gestion du département présentent une grande rigidité et relèvent pour l'essentiel d'obligations légales : elles sont chiffrées à environ 90 % des recettes de gestion.

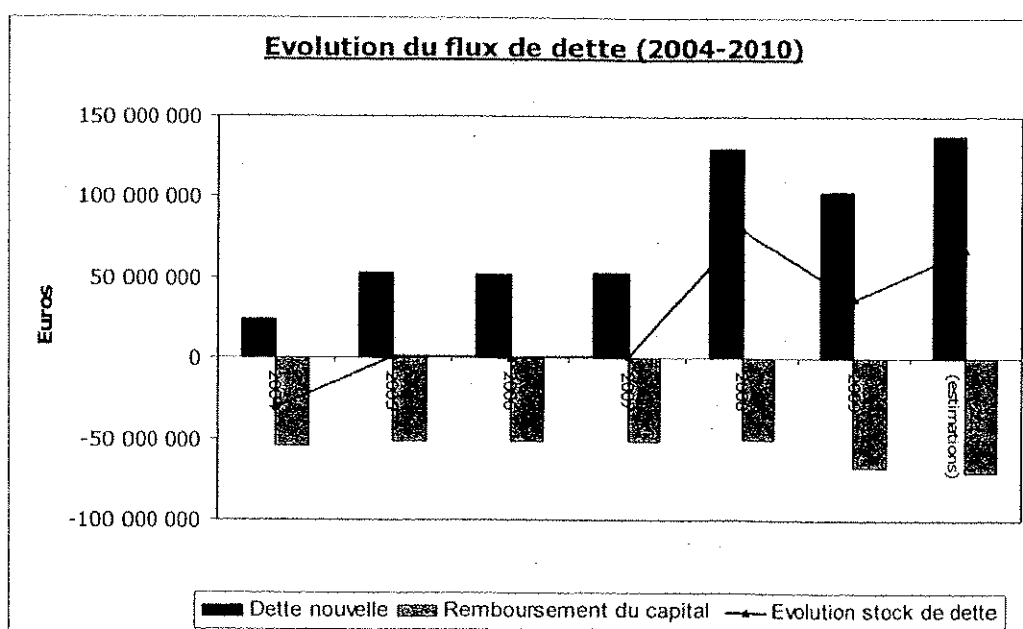
Cette appréciation, pleinement partagée, suffit à montrer que les départements ne peuvent faire face autrement à la hausse inéluctable des dépenses sociales qui leur ont été transférées et qui sont insuffisamment compensées par l'Etat, qu'en dégradant la structure de financement de leurs dépenses d'équipement et/ou en les réduisant et/ou en recourant à une augmentation de la fiscalité directe locale alors même que l'Etat a décidé de les priver des $\frac{3}{4}$ de leur autonomie fiscale.

La capacité d'autofinancement (CAF), le financement de l'investissement et l'endettement.

La CAF du département s'est effectivement rapidement dégradée sur la période 2006-2009 puisque les dépenses de gestion n'ont cessé d'augmenter plus vite que les recettes courantes.

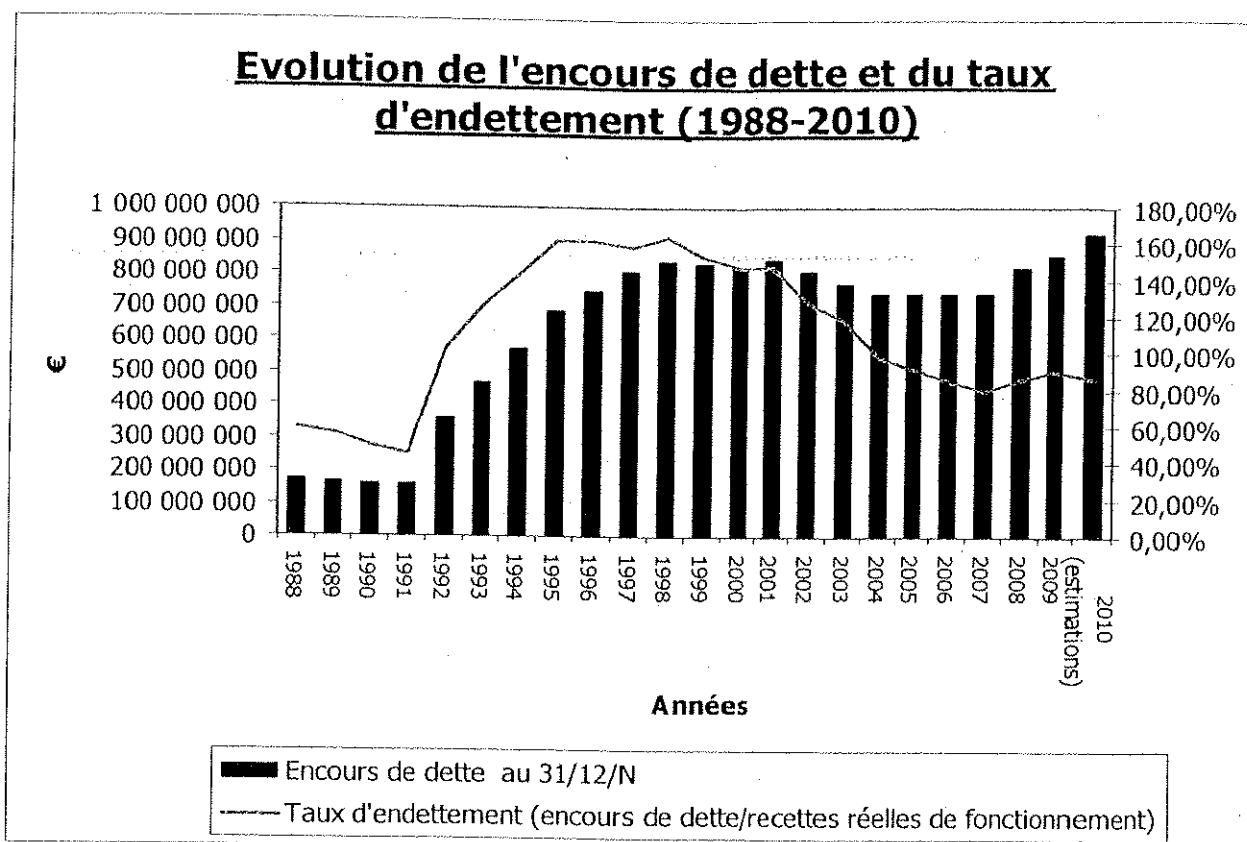
Cet « effet de ciseaux », souligné par nombre de rapports sur les finances des départements, est aussi mis en évidence pour la Seine-et-Marne qui est touchée à « l'instar de toutes les collectivités départementales » comme le reconnaît la chambre.

Pour maintenir le niveau d'équipement que nécessite le développement du département, il a donc du être fait appel à l'emprunt sur la période, stoppant ainsi le processus de désendettement dans lequel le département était engagé.



Mais le recours à l'emprunt qui ne saurait être exclu doit cependant être mesuré car l'augmentation de l'encours de la dette fait peser des charges financières plus lourdes sur les futurs budgets (surtout en cas de remontée des taux d'intérêt) et surtout dans la situation du département qui doit faire face à un endettement déjà élevé.

L'endettement du département est en effet ancien, le développement du département ayant été financé au cours des années passées, notamment de 1992 à 2001, par l'emprunt plutôt que par la fiscalité.



Le graphique ci-dessus fait ressortir l'ancienneté de l'endettement du département tout en le mettant en relation avec le volume des recettes de fonctionnement : ainsi le taux d'endettement s'est amélioré plus rapidement que l'encours de dette et continue à être stabilisé alors que l'encours ré-augmente depuis 2008.

La chambre, qui a examiné le profil d'extinction de la dette du département n'a pas manqué de relever par ailleurs que le désendettement du département est appelé à croître rapidement dès 2013.

La chambre conclut donc que le niveau d'endettement de la Seine-et-Marne est soutenable et ne paraît pas menacer à terme ses équilibres financiers : cette analyse est en concordance avec celle de l'agence Fitch Ratings qui établit chaque année un rapport de notation et qui a maintenu en 2010 au département une note long terme élevée, soit AA, assortie d'une perspective négative en raison de la réduction des marges de manœuvre budgétaires du département (recettes de fonctionnement moins dynamiques en raison, notamment, de la réforme de la taxe professionnelle).

Enfin la chambre analyse avec une attention particulière la stratégie de gestion de la dette du département.

Elle remarque que le taux moyen de la dette du département a été ramené à 2,67 % au 31 décembre 2009, taux moyen en diminution de 117 points de base par rapport à celui au 31 décembre 2008.

Cette performance a été atteinte car une part de la dette du département est assise sur des produits à taux variables ou sur des produits dits structurés.

Si toute la dette avait été assise sur des produits à taux fixes, ces gains sur le taux moyen de la dette n'auraient pu être constatés. Certes, la dette à taux fixe met à l'abri des conséquences d'une remontée des taux d'intérêts sur les marchés financiers, mais elle ne permet pas de bénéficier des baisses comme en a bénéficié le département au cours de la période récente.

A travers l'analyse de la gestion de la dette, les orientations prises par le département au cours de ces dernières années sont donc valorisées et la stratégie départementale qui consiste à avoir un encours diversifié et sans produits « spéculatifs » est donc confortée.

Il est aussi remarqué que la gestion de la trésorerie fait appel, parmi les instruments financiers, à l'émission de billets de trésorerie qui génère des économies non négligeables en frais financiers.

L'équilibre financier de la collectivité

En conclusion, la chambre observe que la capacité de désendettement de la collectivité a été sensiblement allongée sur la période, mais reste de 8 ans et 8 mois, ratio qui demeure sensiblement inférieur à 10 ans.

C'est aussi l'objectif que s'est fixé l'exécutif départemental, cet objectif ne pouvant à terme être maintenu que si l'Etat compense à un juste niveau les dépenses individuelles de solidarité qu'il a confié aux départements qui ne sont en la matière que des conduits financiers qui mettent en œuvre une politique de solidarité nationale.

3 - LES DEPENSES SOCIALES

Les développements consacrés par la chambre aux dépenses sociales gérées par le département n'appellent pas de réponses particulières.

En premier lieu, ils mettent bien en lumière la sous-compensation que le département de Seine-et-Marne dénonce, comme tous les autres départements, entre la charge transférée du RMI/RSA, de l'APA et de la PCH puisque la chambre chiffre, pour la seule période 2006 – 2009, le différentiel à une somme comprise entre 164 et 170 M€.

Sur la même période, l'encours de dette du département a augmenté de 117 M€ : le rapprochement de ces deux valeurs montre que si l'Etat avait compensé équitablement les transferts de compétences sur les 3 allocations universelles de solidarité, alors le stock de dette du département aurait pu demeurer totalement stable sur la période alors même que le produit de la fiscalité indirecte chutait en 2009.

Cette seule donnée montre bien que la dégradation de la situation financière des départements provient de la sous-compensation de ces dépenses de solidarité sur lesquelles les départements ne peuvent ni moduler les barèmes définis par des dispositions législatives et réglementaires, ni agir sur l'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires.

Le rapport de la chambre régionale des comptes a bien pris la mesure du dynamisme de l'évolution des dépenses sociales du département de Seine-et-Marne et des dispositions prises, pour assurer leur maîtrise ainsi que le contrôle et l'encadrement de leur progression dans les différents domaines des compétences sociales, dispositions renforcées et systématisées en 2009.

L'analyse détaillée de chaque secteur des dépenses sociales associe le traitement de l'évolution de l'activité et des besoins sociaux, avec l'examen des mesures de gestion afférentes dont l'impact est en cours ou à venir (maîtrise de l'évolution des prix de journée des hébergements, démarche de rationalisation et de partenariat pour optimiser les dépenses par exemple).

La chambre met en valeur l'action du département : « le contrôle et l'encadrement de l'évolution des dépenses ont été renforcés dès 2009 » et note qu'en 2009 « un redéploiement et une optimisation des dépenses d'insertion, ont été engagés ».

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance notamment, si l'hypothèse volontariste de rééquilibrage des modes d'accueil de la protection de l'enfance au bénéfice de l'accueil familial ne s'est pas totalement réalisée en 2010, l'orientation départementale demeure maintenue et sa mise en œuvre sera facilitée au cours des exercices 2011 à 2014 par le nouveau projet de service de l'accueil familial récemment adopté par la collectivité.

Au total, sur les dépenses sociales presque totalement contraintes pour la collectivité départementale, le département n'est pas resté inactif devant leur hausse : pour tenter, non pas de l'enrayer, mais de la contenir, le département a mis en place des méthodes et des outils innovants déclinant les objectifs politiques à travers des programmes annuels de performance, modifiant son architecture de gestion pour la mettre en phase avec ces programmes, instituant des « reporting » réguliers avec des systèmes d'alertes sur l'ensemble des dépenses et notamment celles du secteur social.

On touche déjà là aux mesures face à la crise.

4 – LES MESURES PRISES FACE A L'EVOLUTION DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

La chambre énonce dans son rapport les nombreuses mesures de gestion mises en place par le département pour contrer l'effet de ciseaux provoqué par la hausse des dépenses sociales, obligatoires, et la diminution des recettes.

Il n'aurait pas été inutile de soulever que ces mesures visaient à faire face à l'incohérence et au risque du mécanisme mis en place par l'Etat qui, d'une part, a confié la responsabilité aux départements de dépenses sociales inéluctablement en hausse du fait soit d'une évolution démographique (l'APA), de la situation économique (le RSA) ou d'un régime généreux attirant de plus en plus de bénéficiaires (la PCH) alors que, d'autre part, il ne leur transférait que des recettes non évolutives (TSCA et TIPP) ou évoluant de façon contra-cyclique par rapport aux dépenses transférées (les droits de mutation).

Ainsi, le produit des droits de mutation s'est révélé extrêmement volatil, avec une diminution de 5,14 % en 2008, puis de 30,12 % en 2010, très sensible au retournement de conjoncture économique qui provoque dans le même temps une hausse des dépenses du RMI/RSA par l'augmentation du chômage résultant de la crise économique et donc de la précarité.

Cette incohérence entre charges transférées et recettes de compensation était pourtant dénoncée depuis plusieurs années par les départements à qui l'Etat répondait uniquement en soulignant le dynamisme du produit des droits de mutation.

Au moment où ce produit s'est effondré, la seule réponse de l'Etat a été de réformer la fiscalité locale en privant les départements des $\frac{3}{4}$ de leur autonomie fiscale : dorénavant, le département ne maîtrise plus que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette réforme fiscale a été par ailleurs conduite dans une précipitation et une impréparation totales : la chambre souligne elle même que « le département de la Seine-et-Marne se trouve ainsi dans l'incapacité de prévoir, de manière suffisamment précise, les ressources fiscales directes, aussi bien à court qu'à moyen terme... En outre la collectivité risque très certainement d'être privée du dynamisme qu'apportait à ses recettes la taxe professionnelle ».

A ce titre, le mécanisme de la compensation relais attribué en 2010 aux collectivités locales et qui a conduit pour la Seine-et-Marne à percevoir une attribution égale à la Taxe professionnelle perçue en 2009 illustre et confirme cette perte de dynamisme fiscal : la perte pour le département a été d'environ 10 millions d'euros puisque la hausse physique des bases de TP était de 5 % l'an en moyenne au cours des 3 années précédant la réforme fiscale.

Pour la préparation du budget primitif 2011, les mécanismes mis en place par l'Etat conduisent en fait seulement à assurer aux départements, à travers les mécanismes de garanties collective et individuelle de ressources (appelés Dotation de compensation de la réforme de la TP et Fonds national de garantie individuel de ressources) des recettes équivalentes à celles avant réforme.

Certes les ressources seront maintenues, mais comment dans ces conditions les départements peuvent-ils faire face à la hausse continue des dépenses sociales dont, encore une fois, ils ne maîtrisent ni montants ni conditions d'attribution.

L'Etat doit donc revoir les mécanismes de compensation des compétences sociales transférées aux départements : c'est la conclusion à laquelle le rapport de la chambre régionale des comptes conduit naturellement.

C'est en ce sens que le département de Seine-et-Marne inscrit les instances qu'il a décidé de lancer contre l'Etat à travers deux recours, l'un au titre de l'absence de financement par l'Etat du fonds de financement de la protection de l'enfance, l'autre en soulevant l'atteinte au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales en raison de la sous-compensation des trois allocations universelles de solidarité que sont le RSA, l'APA et la PCH.

La seule compensation de ces allocations suffirait à restituer aux départements, Seine-et-Marne comprise, leurs pleines capacités à poursuivre l'exercice de leurs compétences, tant en matière d'équipement du territoire que de services aux habitants.

*

*

*